

SCHÉMA DIRECTEUR DÉVELOPPEMENT DURABLE & RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE



Présentation de l'établissement	2
Contexte scientifique et réglementaire	2
Objectifs de ce document	5
État des lieux et actions en cours (2022-2024)	6
Méthode d'élaboration de ce schéma directeur	8
Grandes étapes du processus de transformation	8
Axe 1 : Construire une stratégie DD&RS impliquant l'ensemble de l'établissement et de ses partenaires	9
<i>Tableaux synthétiques des actions de l'axe 1</i>	13
Axe 2 : Diffuser les connaissances et compétences DD&RS dans l'établissement et la société	15
<i>Tableaux synthétiques des actions de l'axe 2</i>	18
Axe 3 : Intégrer les enjeux DD&RS dans les activités de recherche et d'innovation	20
<i>Tableaux synthétiques des actions de l'axe 3</i>	23
Axe 4 : Agir pour une université éco-responsable, limitant son empreinte sur l'environnement	25
<i>Tableaux synthétiques des actions de l'axe 4</i>	31
Axe 5 : Politique sociale	33
<i>Tableaux synthétiques des actions de l'axe 5</i>	38
Bilan des besoins et moyens	40
Annexes	
Documents cadres	42

Présentation de l'établissement

L'université de Franche-Comté (uFC) est un établissement d'envergure régionale accueillant plus de 25000 étudiants grâce au travail d'environ 2500 personnels sur 6 sites à travers la Franche-Comté. Forte de plus de 600 ans d'histoire, elle s'apprête à vivre une nouvelle transformation en s'associant à ses partenaires régionaux pour former un établissement public expérimental (EPE). L'uFC a formalisé ses grandes orientations dans son projet d'établissement IRRIS¹ : Insertion, Rayonnement, Responsabilité, Innovation, et Solidarité, dont les valeurs recouvrent celles du développement durable. Il a choisi "Les vulnérabilités" pour signature, se plaçant au cœur des problématiques des transitions du XXIe siècle, dont les transitions socio-écologiques.

Contexte scientifique et réglementaire

L'état actuel des connaissances scientifiques rapportées notamment par le GIEC² et l'IPBES³ montre sans ambiguïté la responsabilité des activités humaines dans l'évolution extrêmement préoccupante du climat et dans l'effondrement sans précédent du vivant, ainsi que le caractère indispensable et urgent d'une action à toutes les échelles pour atténuer nos impacts et adapter nos modes de fonctionnement aux évolutions à venir. Dans ce contexte, l'ONU a adopté ses 17 objectifs de développement durable (ODD), lesquels se déclinent dans des politiques nationales comme la stratégie nationale bas carbone, la stratégie nationale biodiversité, le plan national des achats durables, le plan de sobriété énergétique, ou encore la circulaire Services Publics Écoresponsables (SPE) dont le plan Climat-Biodiversité de l'ESR est une déclinaison. À l'échelle de l'ESR, ce plan fournit un cadre d'action global pour les établissements afin qu'ils mettent en œuvre leurs savoir-faire scientifiques et pédagogiques au service de ces enjeux, et pour qu'ils évoluent vers des fonctionnements vertueux sur le plan socio-écologique.

Malgré le caractère extrêmement préoccupant des évolutions actuelles, l'uFC entend susciter l'enthousiasme et la créativité chez ses apprenants et ses personnels pour favoriser le développement de modes d'organisation nouveaux, vertueux et motivants. C'est dans cet esprit que l'établissement souhaite emboîter le pas de l'Université de Lausanne en adaptant localement la théorie du Donut proposée par l'économiste Kate Raworth. Outre son désormais célèbre tableau de bord socio-écologique circulaire (Figure 1), cette théorie intègre des valeurs de responsabilité et de générosité en adéquation avec celles du projet IRRIS.

¹ <https://www.univ-fcomte.fr/file/6899/download?token=Esldnl6N>

² Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat

³ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

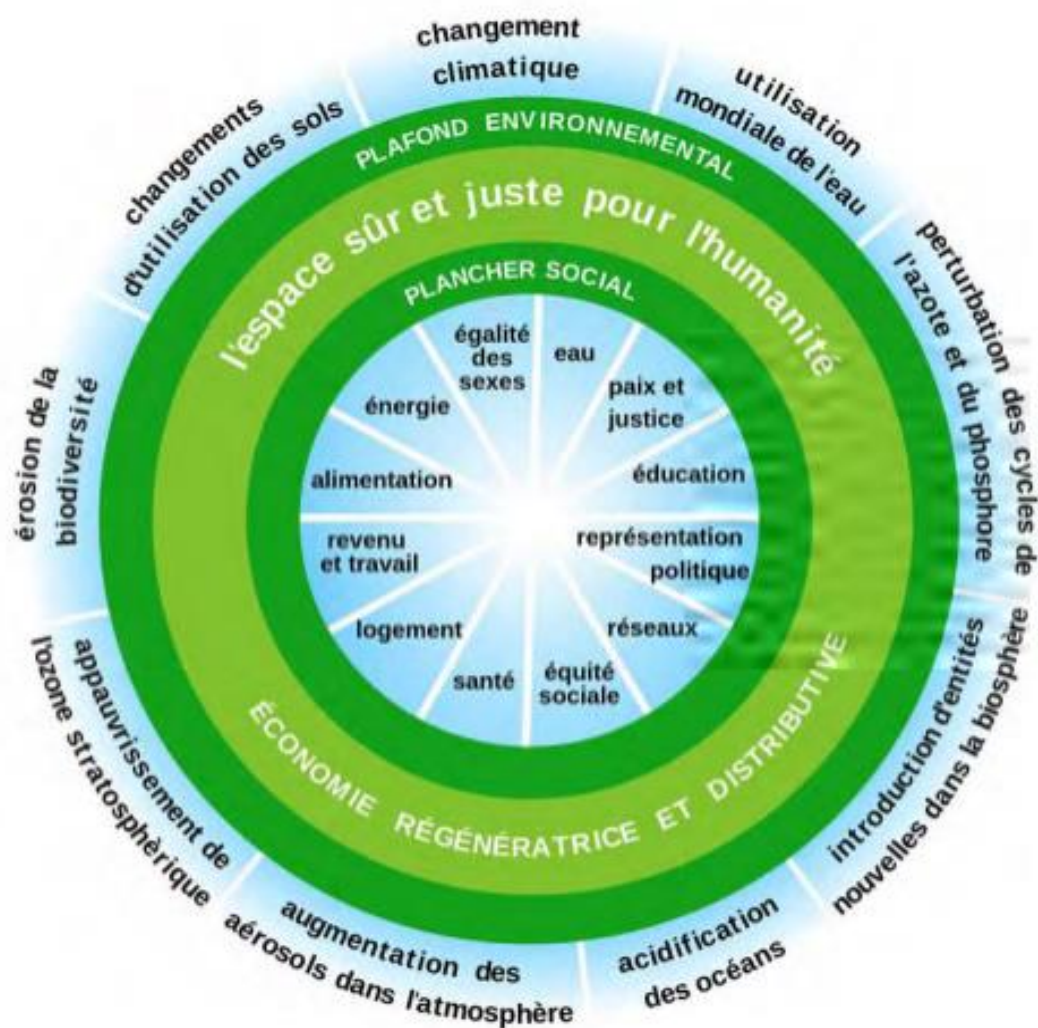


Figure 1 : Représentation originale du Donut par Kate Raworth, 2017 (trad. en français en 2018). Droite - Adaptation par l'université de Lausanne à son périmètre.

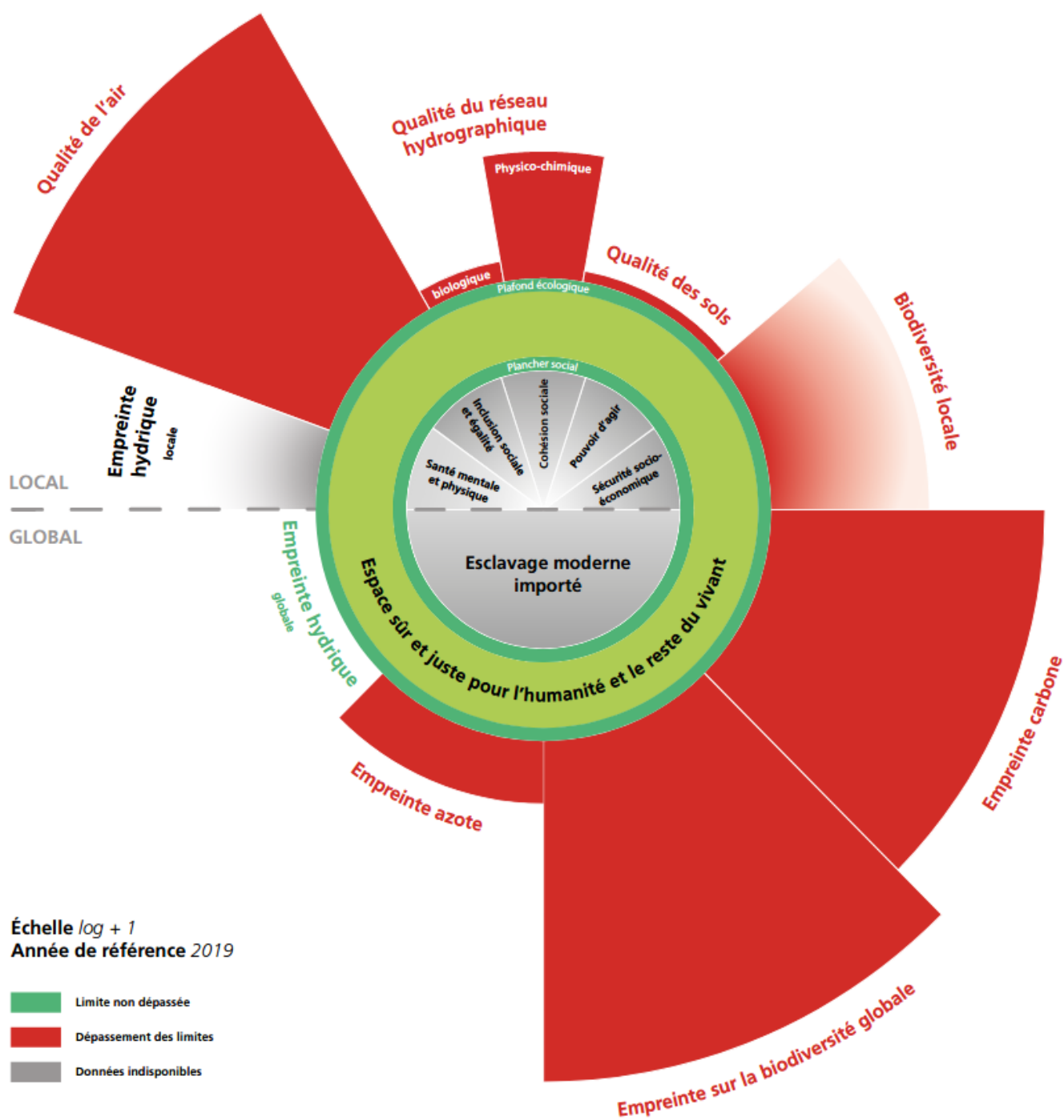


Figure 6: le Donut UNIL, quantifié pour l'année 2019. CCD (UNIL), 2023.

Objectifs de ce document

Ce schéma directeur vise à présenter la stratégie de transformation de l'établissement afin de répondre aux grands enjeux écologiques et sociétaux. Il présente l'état des lieux actuel de cette transformation, les actions présentes et celles à venir dans les cinq prochaines années.

Clé de voûte de la stratégie de l'établissement, il cartographie les liens avec les autres trajectoires et documents stratégiques de l'établissement, comme le schéma directeur de la vie étudiante (SDVE⁴), le schéma directeur du numérique (SDN⁵), le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI⁶), le plan de sobriété énergétique, ou encore le plan handicap ou le plan qualité de vie et conditions de travail.

La stratégie proposée s'appuie largement sur le référentiel Développement Durable & Responsabilité Sociétale (DD&RS), élaboré par la Conférence des Grandes Écoles et France Université et dont le nom a largement inspiré celui de ce schéma directeur⁷ (en lui ajoutant le terme "environnemental"). Elle dessine la trajectoire de l'établissement vers la labellisation à l'horizon 2028, gage de la solidité du mouvement de transformation dans lequel s'engage notre établissement. Tous les axes du référentiel DD&RS y sont développés, notamment l'axe portant sur l'environnement, où des trajectoires de décarbonation, de sobriété énergétique et de préservation de la biodiversité sont décrites.

Dans le contexte de la création de l'EPE, ce schéma directeur sera coordonné à ceux des établissements composantes ou associés au cours de l'année 2025 afin de définir les projets de transformation qui peuvent être portés et déployés en commun. A l'échelle européenne, l'alliance STARS-EU⁸ (*Strategic Alliance for Regional Transition*) qui regroupe 9 universités européennes a pour objectif principal d'accélérer la transformation régionale pour un avenir durable. Elle inclut un groupe de travail dans le but d'évaluer l'impact carbone de l'alliance et proposer des mesures éco-responsables.

⁴ <https://www.univ-fcomte.fr/file/7897/download?token=NOVOJIHf>

⁵ <https://www.univ-fcomte.fr/file/7901/download?token=3KHAWKGO>

⁶ <https://www.univ-fcomte.fr/file/7897/download?token=NOVOJIHf>

⁷ Dans ce document, DD&RS est employé en référence au référentiel et la labellisation DD&RS. DD&RS est employé en référence au schéma directeur. Les deux sont employés indistinctement lorsqu'il s'agit plus généralement des enjeux ou démarches qui leur sont associées.

⁸ Hanze University of Applied Sciences (The Netherlands), Polytechnic Institute of Bragança (Portugal), Bremen University of Applied Sciences (Germany), University of La Laguna (Spain), Silesian University in Opava (Czech Republic), Cracow University of Technology (Poland), University West (Sweden), Aleksander Moisiu University (Albania)

État des lieux et actions en cours (2022-2024)

La période 2022-2024 a été l'occasion d'un engagement progressif de l'uFC dans la transition socio-écologique. La constitution d'un comité de pilotage "écoresponsabilité" (COPIIL-ER) a permis d'amorcer une réflexion qui a conduit à l'édition d'une charte écoresponsabilité⁹ dans laquelle l'établissement s'engage à inscrire son fonctionnement dans le cadre du référentiel DD&RS. Les objectifs prioritaires y sont présentés et visent à la fois à limiter l'impact environnemental des activités de l'établissement et à orienter les missions principales de l'université, la formation, la recherche et l'innovation, vers une transformation de la société en cohérence avec les enjeux socio-écologiques.

Un ensemble de 26 actions a été défini dans une feuille de route "écoresponsabilité"¹⁰, qui concrétise la trajectoire vers les objectifs de la charte. Parmi les actions fortes engagées durant cette période se trouve l'organisation d'une Rentrée Climat qui a conduit à la sensibilisation aux enjeux climatiques de près de 5000 étudiants et de plus de 500 personnels sur deux ans. La dynamique collective amorcée par ce projet est à la racine de l'élaboration collégiale du module de socle commun "Enjeux socio-écologiques" par plusieurs dizaines de spécialistes issus de toutes les composantes de l'établissement, et dont le déploiement a démarré dans toutes les facultés de l'uFC à la rentrée 2024, intégralement en présentiel.

Les actions de la période 2022-2024 ont ainsi été portées aussi bien par des collectifs de collègues de tous statuts que par une cellule de personnels dédiés (1,5 ETP) à ces sujets avec l'aide de personnels de services clé (direction des affaires financières, service des marchés, service qualité-audit, ...). Les premiers ont été moteurs dans les réflexions sur des sujets comme la politique voyage (guide de l'agent en mission), les mobilités douces ou l'édition d'un guide d'achat responsable, tandis que les seconds réalisent deux diagnostics clés pour l'établissement : le bilan de gaz à effet de serre de l'uFC et de ses unités de recherche, toujours en cours de réalisation, et l'auto-évaluation DD&RS, sur lequel est fondé le présent schéma directeur.

La figure 2 résume l'auto-évaluation de l'uFC à l'été 2024 pour les 18 variables dites stratégiques, rassemblées dans les cinq axes du référentiel :

- Axe 1 : Stratégie et gouvernance
- Axe 2 : Enseignement et formation
- Axe 3 : Recherche et innovation
- Axe 4 : Environnement
- Axe 5 : Politique sociale

Selon notre évaluation, nous comptabilisons :

- 6 variables stratégiques au niveau 1 (prise de conscience)
- 8 variables stratégiques au niveau 2 (initiation)

⁹ <https://applications.univ-fcomte.fr/EcoResp>

¹⁰ <https://applications.univ-fcomte.fr/EcoResp>

- 4 variables stratégiques au niveau 3 (conformité)

Ce schéma directeur présente la stratégie de l'uFC pour guider l'établissement dans sa transformation écologique et sociétale. Le référentiel DD&RS a été largement mobilisé, l'objectif de labellisation à l'horizon 2027-2028 étant utilisé comme boussole pour concevoir les objectifs et trajectoires présentés dans ce schéma directeur. Ainsi, il est prévu d'atteindre le niveau 3 dans au moins 9 objectifs stratégiques à l'issue de la période couverte par le schéma directeur.

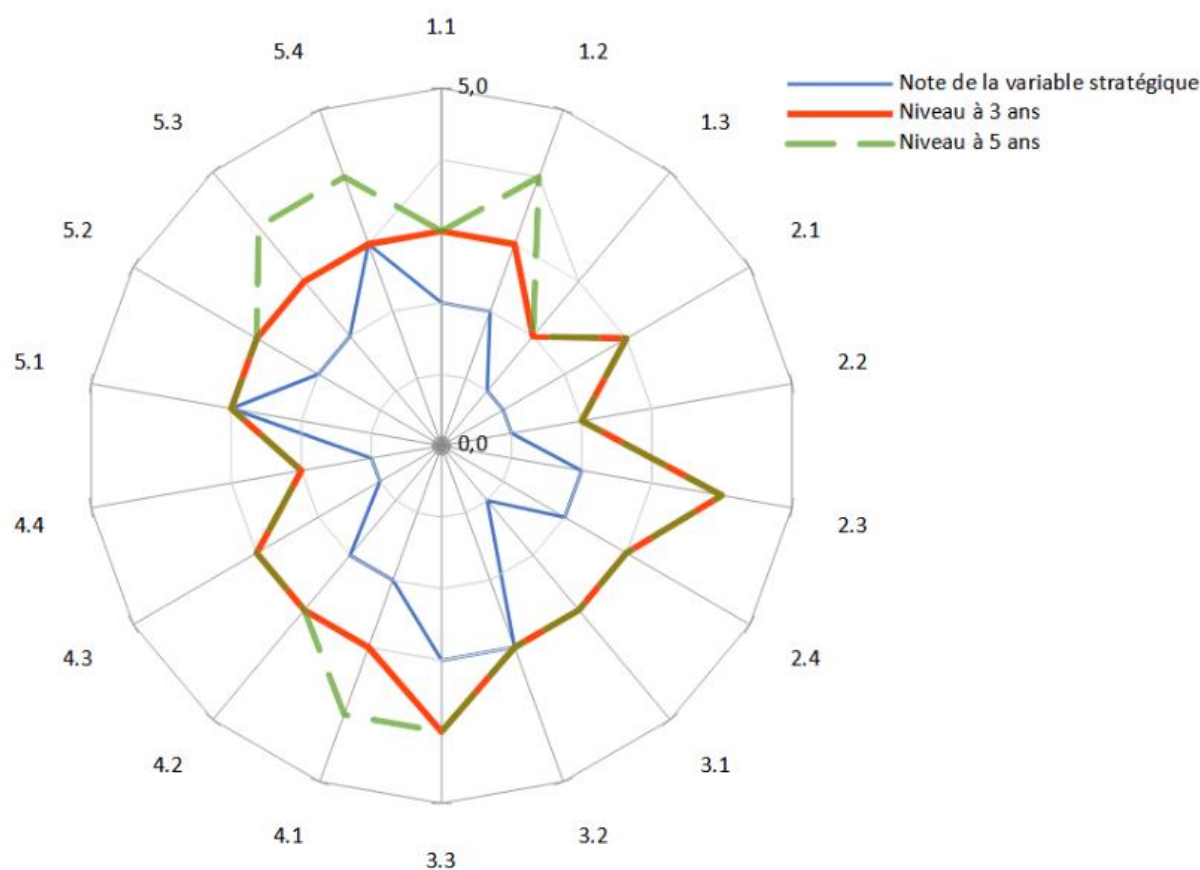


Figure 2 : Visualisation "radar" des résultats de l'autoévaluation DD&RS de l'uFC à l'été 2024. Les niveaux à 3 ans et à 5 ans visés dans le cadre de ce schéma directeur sont également représentés. L'évaluation est composée de 18 variables dites stratégiques organisées en 5 axes : Stratégie et Gouvernance (1.1 à 1.3), Enseignement et Formation (2.1 à 2.4), Recherche et Innovation (3.1 à 3.3), Environnement (4.1 à 4.4), et Politique Sociale (5.1 à 5.4).

Méthode d'élaboration de ce schéma directeur

L'élaboration du schéma directeur DD&RSE de l'uFC a été menée entre janvier et octobre 2024 par la cellule Transitions Environnementales et Sociétales (cellule TES), et plus précisément par le VP TES et la responsable DD&RS, puis, à partir de septembre 2024, par la directrice générale adjointe au DD&RS.

Les réflexions du comité de pilotage écoresponsabilité (COPIL ER), qui a rassemblé une quinzaine de personnels de divers statuts et provenant de divers services et composantes, en 2022 et 2023 ont abouti à la feuille de route écoresponsabilité de l'uFC. Celle-ci a servi de point de départ dans l'élaboration de ce schéma directeur.

Une étape importante a consisté à réaliser l'auto-évaluation DD&RS (cf. paragraphe précédent). L'ensemble des VP de pôle et délégués ont été interrogés pour établir un diagnostic de l'état actuel de l'établissement et des trajectoires envisagées ou envisageables permettant de progresser dans le référentiel DD&RS à 1, 3 et 5 ans. De nombreux services ont ensuite été consultés afin de préciser ces éléments.

La cellule TES a synthétisé l'ensemble des informations collectées lors de cette auto-évaluation ainsi que les actions établies par le COPIL écoresponsabilité dans la feuille de route écoresponsabilité pour proposer une première version du schéma directeur DD&RSE. Celle-ci a été soumise à relecture par les directions des services, puis par l'ensemble des VP pour aboutir à la version finale du schéma directeur.

Grandes étapes du processus de transformation

Les grandes étapes du processus de transformation de l'uFC vers un fonctionnement en cohérence avec les enjeux socio-écologiques et permettant d'obtenir la labellisation DD&RS sont détaillées dans cette section. Elles sont structurées suivant les axes du référentiel DD&RS.

Axe 1 : construire une stratégie DD&RS impliquant l'ensemble de l'établissement et de ses partenaires



Axe 1 : Construire une stratégie DD&RSE impliquant l'ensemble de l'établissement et de ses partenaires

Afin de concrétiser sa stratégie DD&RS, l'uFC a adopté plusieurs chartes (charte écoresponsabilité, charte science ouverte et intégrité scientifique, plan égalité, ...) et a sélectionné des actions prioritaires à court terme dans sa feuille de route écoresponsabilité¹¹. Le présent schéma directeur est l'occasion de prolonger ces avancées en précisant la trajectoire de l'établissement sur ses thèmes prioritaires, et de décrire comment l'ensemble des parties prenantes peut être impliqué dans cette stratégie.

La stratégie DD&RSE et le plan d'actions associé embrassent la totalité des activités de l'établissement et mobilisent l'ensemble de ses acteurs. Cette stratégie est portée par l'ensemble de l'équipe de direction de l'établissement, tant au niveau technique que politique. L'orchestration de cette transformation reposera sur la cellule TES sous la responsabilité d'un DGSA DD&RS et du VP TES qui organiseront la mise en œuvre du schéma et de son plan d'actions ainsi que son suivi de manière systémique, en développant une méthodologie de travail adaptée avec les services transverses (qualité-audit et pilotage), supports-clés (DAF, DAJ, DPI, DSIN, DRH ...) ainsi que les composantes et laboratoires. Dans le même ordre d'idée, la transformation de l'uFC implique d'intégrer la dimension DD&RSE dans l'ensemble des dialogues stratégiques de l'établissement (dialogues de gestion, de performance, COMP, ...).

Par ailleurs, l'auto-évaluation DD&RS a révélé un besoin important de développer les états des lieux pour de nombreux sujets. La période couverte par ce schéma devra être mise à profit pour consolider les capacités de l'établissement en termes de pilotage et d'audit-qualité.

Partie 1.1 : Formaliser, déployer et intégrer la stratégie DD&RS

[Variables stratégiques DD&RS 1.1 et 1.2]

La trajectoire proposée dans ce schéma directeur s'appuie, en premier lieu, sur l'autoévaluation DD&RS de l'uFC, réalisée durant l'hiver 2023-2024. Celle-ci a vocation à être renouvelée de manière biannuelle, et affinée notamment en distinguant plus précisément les différences entre sites et entre structures internes à l'établissement (composantes, laboratoires, services). Ce point gagnera en importance avec la transformation de l'uFC en EPE dès 2025. Ces évaluations régulières permettront de piloter la transformation de l'établissement vers la labellisation DD&RS que l'uFC s'est engagée à être en mesure de demander à l'horizon 2028 dans son projet d'établissement IRRIS. La figure 2 résume l'évolution attendue à 3 ans (2027) et à 5 ans (2029) grâce à la mise en œuvre du présent schéma directeur, montrant que notre

¹¹ <https://applications.univ-fcomte.fr/EcoResp>

stratégie consiste à adopter un profil équilibré où la majorité des variables sont au niveau médian.

L'intégration de la stratégie DD&RSE par toutes nos parties prenantes exige de renforcer la lisibilité du diagnostic DD&RS et de montrer comment nos actions y répondent. Nous nous appuyerons sur l'initiative de l'université de Lausanne (cf. Fig.1) et adapterons le modèle du Donut de Kate Raworth en cohérence avec le référentiel DD&RS pour en faire à la fois un outil de pilotage efficace de notre trajectoire DD&RS et un outil de communication accessible au plus grand nombre.

L'intégration de la démarche DD&RS dans les processus et activités de l'établissement implique aussi de s'appuyer sur l'expertise de ses agents et cadres dirigeants et d'investir dans la formation continue, afin de former un maximum de collègues aux enjeux et leviers de la transition socio-écologique. Pour mémoire, le plan pour des services publics éco-responsables vise, à horizon 2027, 100% des cadres formés à la transition écologique. Les formations-sensibilisations déjà présentes dans le catalogue de la formation permanente seront complétées par des formations plus spécifiques orientées métier.

L'évolution de notre politique d'achat constitue le levier n°1 de réduction de notre empreinte environnementale et est identifiée comme telle au plus haut niveau de l'État (23 % des émissions de GES de l'État sont liées aux achats, et cette valeur monte à 73% pour le CNRS¹²). Par le biais des achats, nous pouvons nous orienter vers une politique d'achat zéro déforestation, de numérique responsable, de zéro achat de plastique à usage unique, de valorisation des droits humains ou encore d'aide à l'insertion. Cette politique peut être résumée dans le triptyque suivant : consommer moins et mieux, acheter des produits plus durables, réduire et valoriser nos déchets. Des actions dans ce sens ont déjà été entreprises, comme la réduction, l'électrification et la mutualisation du parc automobile de l'établissement ou la rationalisation du matériel d'impression sous l'impulsion de la VP simplification. Poursuivre cette évolution nécessite la mise en place d'une stratégie d'achats basée sur la promotion des achats socialement et écologiquement responsables, l'accompagnement des acheteurs par le service des marchés rattachés à la DAF, par la formation continue des agents de ces services, par la systématisation, prévue par la loi, de l'intégration des considérations environnementales. Elle permet en outre de toucher et mettre en action la majorité du personnel à travers leurs achats.

Par ailleurs, pour en assurer l'intégration dans les composantes et instituts de l'établissement, le format du dialogue de gestion entre ces composantes et la gouvernance devra être repensé afin d'y intégrer les sujets DD&RSE. Il s'agit notamment de ménager une place pour des objectifs non-financiers et non-quantitatifs (cf. Axe 5, Partie 5.3).

¹² <https://www.cnrs.fr/fr/actualite/transition-bas-carbone-un-plan-ambitieux-pour-le-cnrs>

Partie 1.2 : Contribuer à la construction d'une société responsable

[Variable stratégique DD&RS 1.3]

De par ses nombreux sites en Franche-Comté, l'uFC est depuis longtemps actrice des évolutions des territoires par ses liens avec le tissu socio-économique, avec les collectivités territoriales, avec les autres établissements d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, ou par sa très forte activité de médiation scientifique. Sa stratégie DD&RSE a commencé à irriguer ce réseau par exemple à travers le déploiement d'ateliers de sensibilisation, par le partage d'expériences, d'expertises et de formations sur les enjeux socio-écologiques. Ces liens se retrouvent dans tous les axes DD&RS : la politique d'achats responsables implique de connecter les flux internes de l'uFC aux flux de l'économie circulaire territoriale, avec des retombées sociales et environnementales ; le développement du module de socle commun "Enjeux socio-écologiques" conduit à un essaimage des connaissances et des méthodes auprès des autres établissements d'enseignement ; l'expertise scientifique et les structures comme la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE) et son observatoire des transitions, sont mises au service des acteurs territoriaux notamment par des projets de recherche-action.

Ainsi, des partenariats sur le long terme sont en cours de construction à l'image du Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) de la communauté de communes des Portes du Haut Doubs (CCPHD), qui réunit des collectivités, des associations, des entreprises, des citoyens et des institutions, dont l'uFC, afin de co-construire des territoires attractifs pour les habitants et pour l'activité économique, dans le respect des limites planétaires. De même, la participation de l'uFC au Club Climat de Grand Besançon Métropole (GBM), permet d'envisager des projets communs et coordonnés comme l'action collective autour du covoiturage qui a démarré en 2024 ou la co-construction d'une gestion globale de la biodiversité dont l'uFC pourra être fer de lance, en s'appuyant sur l'expérience en cours de construction de ses campus, sur l'expertise de ses scientifiques et sur les besoins de ses usagers. Dans un souci d'équilibre entre les sites de l'établissement, des partenariats de même nature devront être recherchés avec les collectivités de Belfort, Montbéliard, Vesoul, Lons-le-Saunier ou Dole, pour mieux s'inscrire dans les programmations DD&RSE des villes hébergeant nos sites. Cette dynamique facilitera la cartographie des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) avec lesquels des partenariats peuvent être élaborés afin d'engager l'établissement sur ses territoires. L'évolution de la politique achat constitue à cet égard un levier prometteur.

Partie 1.3 : Politique numérique responsable

A l'instar de la transition socio-écologique, la transition numérique est un des grands enjeux du XXI^e dont l'uFC s'est emparée et qui touche de manière transverse l'ensemble du fonctionnement de l'établissement. La politique numérique de l'uFC est formalisée dans son schéma directeur du numérique (SDN), et embrasse la complexité de cette évolution et de ses relations aux questions écologiques et sociétales.

Ainsi, l'uFC souhaite mettre le numérique au service du développement durable à chaque fois que ce sera pertinent (réduire les déplacements, améliorer le suivi et le pilotage de la consommation des fluides, réduire la matérialité des activités, énergies alternatives pour les structures numériques, ...) tout en restant vigilante sur les risques de transfert d'impact et d'effet rebond. Cette approche ne pourra prendre son sens que dans une logique de sobriété numérique visant à maîtriser les atteintes à l'environnement (gaz à effet de serre, empreinte matière ; Axe 4) et à préserver la santé des membres de la communauté universitaire (QVCT ; Axe 5). Cette démarche nécessitera de développer les formations au numérique responsable dans une dynamique collective participant également à la QVCT. Elle pourrait, par exemple, prendre la forme d'ateliers de la « Fresque du numérique », à l'instar de ce qui a été réalisé de 2022 à 2024 pour la fresque du climat.

Ces dimensions peuvent cependant venir en contradiction avec le projet de massifier les usages du numérique et un travail de réflexion devra être mené pour rechercher la ligne de crête entre ces dimensions.

Par ailleurs, les développements rapides de l'intelligence artificielle (IA) sont susceptibles de provoquer des bouleversements d'ordre sociétal. Ils suscitent simultanément des risques, par exemple pour la réussite étudiante, pour l'éthique scientifique, ou pour des personnes exposées à des possibilités nouvelles de harcèlement, et des opportunités d'améliorer l'efficacité des activités administratives ou pédagogiques. Une charte sur l'usage de l'IA a déjà été adoptée par l'établissement, qui souhaite désormais s'engager davantage sur le sujet en renforçant l'accompagnement des apprenants et des enseignants vers un usage judicieux, critique et éthique de l'IA.

Tableaux synthétiques des actions de l'axe 2

Organiser l'intégration et le suivi de la stratégie DD&RS

<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les enjeux, la démarche, et les compétences DD&RS sont assimilées par les personnels - Mettre en place les ressources financières et humaines - Mettre en place une organisation garantissant la stratégie DD&RSE : utiliser le référentiel DD&RS, le BGES et le Donut comme outils de pilotage de cette stratégie - Mettre en place une organisation garantissant la mise en œuvre de la stratégie DD&RSE : revue des services, dialogues de gestion, budget, ressources financières et humaines, instances, compétences et qualifications 	<p>Acteurs principaux</p> <p><u>Portage</u> : VP CA, VP RH, VP TES</p> <p><u>Pilotage</u> : DGS, DGSA DD&RS, responsable DD&RS (évaluation, suivi, labellisation), DAF</p> <p><u>Parties prenantes</u> : Cellule TES Qualité-Audit, Pilotage, Services centraux, Composantes, Laboratoires</p>	<p>Étapes principales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institutionnaliser un calendrier d'instances DD&RS, incluant des temps dédiés à impliquer la gouvernance, des temps dédiés à coordonner les services pilotage et qualité-audit, et des temps impliquant l'ensemble des services - Former l'ensemble des personnels dont 100% des cadres à horizon 2027 et prioritairement les personnels porteurs de leviers DD&RSE aux enjeux des TES - Nommer des chargés de mission "module de socle commun", "animation du réseau écoresponsabilité", et "R&I responsable" - Établir puis utiliser le "Donut" de l'établissement pour suivre ses avancées en complément du référentiel DD&RS - Mieux s'inscrire dans les programmations DD&RS des villes hébergeant nos sites 																																			
<p>Variables DD&RS et niveaux visés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>1.1.1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>1.1.2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>1.2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>1.2.1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>1.2.2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2027	2029	1.1	2	2	3	3	1.1.1	2	3	3	4	1.1.2	2	3	3	3	1.2	2	2	3	4	1.2.1	2	2	3	3	1.2.2	2	2	3	3	<p>Besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des personnels - Stage de M2 pour définir le Donut de l'établissement - 3 chargés de mission, 2 ETP (label DD&RS et BGES) 	<p>Ressources mobilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - COMP (Axe TEDS, Action 1, Action 3) - Contribution TES sur les trajets aériens
	2024	2025	2027	2029																																	
1.1	2	2	3	3																																	
1.1.1	2	3	3	4																																	
1.1.2	2	3	3	3																																	
1.2	2	2	3	4																																	
1.2.1	2	2	3	3																																	
1.2.2	2	2	3	3																																	

Mettre en place une politique d'achats responsables

<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les achats en recourant au maximum à la réparation, au réemploi et au recyclage via le recours systématique préalablement à l'achat ou la vente aux sites consacrés (dons, enchères publiques, etc.) et en se référant au « guide de bonnes pratiques avant achat » - Arrêter l'achat de plastique à usage unique - Allonger la durée de vie des matériels achetés notamment mais pas uniquement informatiques - Systématiser le recours aux dons et transferts - Intégrer des clauses environnementales pour 100% des marchés 	<p>Acteurs principaux</p> <p><u>Portage</u> : VP CA, VP TES</p> <p><u>Pilotage</u> : DGSA moyens, DGSA DD&RS, DAF</p> <p><u>Parties prenantes</u> : DAF, RSA, acheteurs, facilitateurs des départements, qualité audit, pilotage, référents ER, cellule TES, VP simplification</p>	<p>Étapes principales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un guide d'achat responsable - Inventaire des achats hors marchés - Intégration des clauses lors du renouvellement des marchés - Mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue 										
<p>Variables DD&RS et niveaux visés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.1.3</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2027	2029	1.1.3	1	2	3	4	<p>Besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des personnels (service des marchés, acheteurs) 	<p>Ressources mobilisées</p> <p>COMP (Axe TEDS, Action 1)</p>
	2024	2025	2027	2029								
1.1.3	1	2	3	4								

Agir pour et avec l'ensemble des parties prenantes

<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur nos objectifs et avancées DD&RS auprès de toutes les parties prenantes, de manière cohérente avec les valeurs du DD&RS - Mettre à disposition les compétences de l'établissement pour former et sensibiliser les personnels, les étudiants, et nos partenaires - Développer nos réseaux sur nos territoires et à l'international, et les utiliser pour partager des projets DD&RS communs - Suivre les avancées des réseaux actifs sur les thématiques DD&RS 	<p>Acteurs principaux</p> <p><u>Portage</u> : VP TES, VP CA, VP recherche</p> <p><u>Pilotage</u> : Cellule TES, DGSA DD&RS, direction de la communication, DGS, service pilotage</p> <p><u>Parties prenantes</u> : référents ER, acteurs territoriaux, membres de STARS-EU, VP relations internationales</p>	<p>Étapes principales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un plan de communication sur l'engagement et les actions DD&RS de l'établissement - Publier annuellement un bilan social et environnemental - Développer la collaboration avec Grand Besançon Métropole et monter des collaborations avec les collectivités des autres sites - Participer aux tâches "Green plan" et "Green IT" de l'alliance européenne STARS-EU - Nommer des référents pour suivre l'activité des réseaux actifs sur les thématiques DD&RS (Labos 1point5, CIRSES, VP-TREES) 																														
<p>Variables DD&RS et niveaux visés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.1.4</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>1.3</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1.3.1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>1.3.2</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1.3.3</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2027	2029	1.1.4	1	1	2	3	1.3	1	2	2	2	1.3.1	2	2	2	3	1.3.2	1	1	1	2	1.3.3	2	2	2	3	<p>Besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des personnels de l'ensemble des services - Réseau de référents écoresponsabilité 	<p>Ressources mobilisées</p> <p>COMP (Axe TEDS, Action 1)</p>
	2024	2025	2027	2029																												
1.1.4	1	1	2	3																												
1.3	1	2	2	2																												
1.3.1	2	2	2	3																												
1.3.2	1	1	1	2																												
1.3.3	2	2	2	3																												

Axe 2 : Diffuser les connaissances et compétences DD&RS dans l'établissement et la société



Axe 2 : Diffuser les connaissances et compétences DD&RS dans l'établissement et la société

Dans sa note de préconisation de juillet 2023, le Mesr enjoint les établissements d'enseignement supérieur à développer l'enseignement de la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) de manière obligatoire pour les étudiants de premier cycle. Dans une nouvelle note de septembre 2024, ce sont les enseignants et enseignants-chercheurs qui sont ciblés, à deux niveaux. Dans un premier niveau, qui a vocation à concerner l'ensemble des équipes enseignantes et de recherche, il s'agit d'acculturer les agents à la TEDS de manière facultative, sauf pour les nouveaux entrants pour qui l'acculturation doit être obligatoire. Dans un second niveau, les personnes volontaires sont invitées à se former de manière plus solide afin d'être en mesure d'intervenir face aux étudiants pour l'enseignement de la TEDS.

Pour l'uFC, l'enseignement et la formation représentent un levier stratégique de premier choix pour contribuer à faire progresser la société sur les enjeux du DD&RSE. Les parties suivantes montrent la trajectoire programmée de l'établissement pour mettre en œuvre les préconisations du Mesr sans s'y limiter.

Partie 2.1 : Former la communauté universitaire aux enjeux, voies et moyens de la transition socio-écologique

[Variables stratégiques DD&RS 2.1, 2.2 et 2.3]

Le projet Rentrée Climat, en déployant des ateliers Fresque du Climat à l'uFC en 2022-2023 et 2023-2024 auprès de près de 5000 étudiantes et étudiants, a constitué un marchepied vers la constitution d'une communauté de collègues de tous statuts partageant une sensibilité pour les problématiques socio-écologiques et prêts à investir du temps et de l'énergie pour sensibiliser le public étudiant. Sur la base de cette communauté plurielle et riche de spécialistes issus de toutes les composantes de l'établissement, un groupe de travail a élaboré collégialement le contenu et les modalités du module de socle commun "Enjeux socio-écologiques" qui est inclus dans les maquettes de toutes les licences de l'uFC à compter de Septembre 2024. Pour l'uFC, limiter les éco-émotions chez ses étudiants exige de déployer ce module de 20h et 2 ECTS de manière 100% présentielle, dont 10h minimum sous une forme active en travaux dirigés. L'engagement étudiant sera favorisé par la mise à disposition d'unités d'enseignement libres orientées vers l'action et par le financement d'emplois étudiants pour animer des temps de tutorat autour du module.

Au cours des 5 années de l'accréditation LMD5 (2024-2028), l'uFC s'appuiera sur ce module et sur un chargé de mission "module de socle commun" pour animer une communauté dynamique d'intervenants principalement internes à l'établissement. Il s'agit non seulement d'améliorer continûment le module, mais aussi de permettre à cette communauté d'enrichir ses

connaissances et compétences par des formations et des occasions d'échanges. Il s'agit également d'encourager les expérimentations pédagogiques dans le cadre et autour du module, en organisant le partage des retours d'expérience, et en accompagnant les intervenants dans une démarche de recherche en sciences de l'éducation de sorte à favoriser une posture réflexive dans cet enseignement. Ainsi, l'uFC mise sur le développement d'un esprit d'appartenance à cette communauté en vue d'un effet d'engagement compris comme gage de la pérennisation et du développement de ces enseignements dans les maquettes.

Cette stratégie s'articule avec la création d'un éco-label des formations, en 2024-2025, afin de valoriser, à partir de 2025, les filières ayant décidé d'intégrer les enjeux socio-écologiques dans leurs enseignements disciplinaires. Un ingénieur pédagogique est en cours de recrutement pour co-construire ce label avec les équipes pédagogiques¹³. Les filières souhaitant aller vers la labellisation seront accompagnées par cet ingénieur pédagogique. Une fois labellisées, elles pourront valoriser leur travail en rendant visible leur labellisation à travers la carte de formation de l'établissement. Si cette expérimentation s'avère concluante, l'écolabel a vocation à essaimer à l'échelle régionale ou nationale.

L'ensemble des personnels enseignants, chercheurs, techniques et administratifs sont également invités à se former, tant aux enjeux et principes fondamentaux des problématiques socio-écologiques, qu'aux dimensions pratiques dans le cadre de leur métier. Si pour le moment le catalogue de formation permanente interne propose principalement des sensibilisations, il s'agit désormais d'identifier et/ou produire des formations plus concrètes. La priorité sera donnée à la thématique des achats (cf. Axe 1) qui représente un point d'entrée vers de nombreuses thématiques pertinentes pour les activités universitaires (équipement et usages numériques, déplacements, organisation événementielle, ...) et représente un levier majeur de réduction de notre empreinte carbone et écologique.

Partie 2.2 : Faire rayonner les enjeux et compétences DD&RS au-delà de l'établissement

[Variables stratégiques DD&RS 2.4]

L'uFC occupe une place pivot sur ses territoires et au-delà, qu'elle met à profit pour tisser des partenariats autour des enjeux DD&RSE et diffuser ses connaissances et compétences au-delà de l'établissement.

Ainsi, le module de socle commun est l'occasion de proposer, à partir de 2025, des formations aux enseignants du secondaire, à la fois pour étoffer l'équipe d'intervenants à l'uFC et pour renforcer le contact entre les milieux universitaires et secondaires. Cette démarche participe donc à renforcer la continuité pédagogique secondaire-supérieur, autour des questions socio-écologiques.

¹³ Ce travail est un élément du projet d'envergure DÉESSE co-financé par le NCU "RITM" et l'uFC.

Des conférences et autres animations sur des thématiques DD&RSE destinées au public sont déjà organisées régulièrement par l'uFC et ses structures (Service Sciences Arts et Culture, Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement, Université Ouverte, laboratoire Chrono-Environnement, ...). Des partenariats sont en cours d'élaboration, notamment avec la communauté urbaine du Grand Besançon Métropole (GBM) pour co-porter des cycles thématiques ciblés incluant des conférences, ateliers, et/ou visites de sites. Le thème de la biodiversité et de la planification de sa gestion dans les espaces urbains et péri-urbains sera animé par l'uFC dans le cadre du réseau territorial "Club Climat" du GBM sur la base de son expérimentation sur ses campus et de spécialistes notamment du laboratoire Chrono-Environnement (cf. Axe 4).

La stratégie internationale de l'établissement s'appuie pour partie sur l'alliance européenne STARS-EU dont les 3 domaines prioritaires reflètent l'engagement de l'alliance et de ses partenaires pour l'accompagnement des transitions régionales : transition verte, transformation digitale, valeurs sociales et bien-être. Elle comprend des *Thematic Interest Groups* (TIG) comme les TIG *Circular Economy* ou *Energy Transition*. Des *Blended Intensive Programs* (BIP) pourront être proposés dans le futur, notamment sur la base d'une adaptation du module de socle commun. Par ailleurs, les membres de l'alliance travaillent au développement d'une offre académique en distanciel pour atteindre l'objectif de mobilité tout en limitant l'empreinte sur le climat.

Tableaux synthétiques des actions de l'axe 2

Intégrer les enjeux socio-écologiques dans les formations																																												
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter le déploiement du module de socle commun dans tous les enseignements de 1er cycle - Concevoir et mettre en œuvre un écolabel des formations pour stimuler et valoriser l'intégration des enjeux socio-écologiques dans les enseignements disciplinaires - Inventorier les enseignements liés au DD&RS dans la carte de formation 					<p>Acteurs principaux</p> <p><u>Portage</u> : VP CFVU, VP TES</p> <p><u>Pilotage</u> : Chargé de mission socle commun, SUP-FC, cellule TES</p> <p><u>Parties prenantes</u> : Directions des études, enseignants, SUP-FC, OFVE</p>		<p>Étapes principales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nommer un chargé de mission "socle commun Enjeux socio-écologiques" - Mettre en place le module de socle commun dans les IUT - Évaluer le déploiement du module de socle commun dans le cadre du projet DÉESSE - Constituer un groupe de travail rassemblant le SUP-FC et les représentants des filières pilotes pour la conception de l'écolabel - Déployer et faire connaître l'écolabel, notamment à travers l'affichage de la carte de formation 																																					
<p>Variables DD&RS et niveaux visés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2.1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>2.1.1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>2.1.2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>2.2</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2.2.1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2.2.2</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>						2024	2025	2027	2029	2.1	1	2	3	3	2.1.1	2	2	3	4	2.1.2	2	2	2	3	2.2	1	1	2	2	2.2.1	1	1	1	1	2.2.2	1	1	3	3	<p>Besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 ETP ingénieur pédagogique / enseignant pour développer l'écolabel et intervenir dans le module de socle commun - 2 ATER pour intervenir dans le module de socle commun - 1 chargé de mission "module de socle commun" pour animer et coordonner le déploiement 		<p>Ressources mobilisées</p> <p>COMP (Axe TEDS, Action 2) Projet DÉESSE</p>		
	2024	2025	2027	2029																																								
2.1	1	2	3	3																																								
2.1.1	2	2	3	4																																								
2.1.2	2	2	2	3																																								
2.2	1	1	2	2																																								
2.2.1	1	1	1	1																																								
2.2.2	1	1	3	3																																								

Former les formateurs aux enjeux socio-écologiques																													
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les enseignants, enseignants-chercheurs, doctorants et autres personnels de l'établissement pour intervenir dans le module de socle commun - Favoriser une démarche réflexive dans la pratique des enseignements DD&RS 					<p>Acteurs principaux</p> <p><u>Portage</u> : VP CFVU, VP TES</p> <p><u>Pilotage</u> : Chargé de mission socle commun, SUP-FC, cellule TES</p> <p><u>Parties prenantes</u> : Directions des études, enseignants, SUP-FC, Direction des études de l'INSPE, collège doctoral</p>		<p>Étapes principales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le déploiement de la formation élaborée en interne - Mettre en œuvre une animation pédagogique du groupe d'intervenants (échanges de pratiques, séminaires, ateliers, ...) - Rédaction d'articles scientifiques en sciences de l'éducation sur la base de l'expérience des enseignements DD&RS afin de favoriser la réflexivité 																						
<p>Variables DD&RS et niveaux visés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2.3</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>2.3.1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2.3.2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>						2024	2025	2027	2029	2.3	2	3	4	4	2.3.1	2	2	2	2	2.3.2	2	2	3	3	<p>Besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 ETP ingénieur pédagogique / enseignant pour développer l'écolabel - 1 chargé de mission "module de socle commun" pour l'animation pédagogique 		<p>Ressources mobilisées</p> <p>COMP (Axe TEDS, Action 2) Projet DÉESSE</p>		
	2024	2025	2027	2029																									
2.3	2	3	4	4																									
2.3.1	2	2	2	2																									
2.3.2	2	2	3	3																									

Former aux enjeux socio-écologiques hors de l'université				
Description - Développer une offre de formation basée sur le module de socle commun et destinée aux partenaires de l'établissement		Acteurs principaux <u>Portage</u> : VP CFVU, VP TES, VP relations internationales <u>Pilotage</u> : Chargé de mission socle commun, cellule TES <u>Parties prenantes</u> : enseignants, SUP-FC, rectorat, STARS-EU		Étapes principales - Proposer un BIP <i>Socio-ecological issues</i> à STARS-EU - Intégrer une adaptation de la formation des intervenants uFC au plan académique de formation des enseignants du secondaire - Étudier la faisabilité d'un diplôme universitaire (DU) "Enjeux socio-écologiques"
Variables DD&RS et niveaux visés		Besoins - Valorisation des interventions de personnels uFC à destination de partenaires hors-uFC		Ressources mobilisées - COMP (Axe TEDS, Action 2) - Rémunération des prestations par les partenaires
	2024	2025	2027	2029
2.4	2	3	3	3
2.4.1	2	3	3	4
2.4.2	2	4	4	4

Axe 3 : Intégrer les enjeux DD&RS dans les activités de recherche et d'innovation



Axe 3 : Intégrer les enjeux DD&RS dans les activités de recherche et d'innovation

L'importance d'intégrer les enjeux DD&RSE dans les activités de recherche et d'innovation est reconnue au plus haut niveau. Ainsi, la lettre de mission adressée au PDG du CNRS¹⁴ fixe pour objectif de "fournir les données indispensables permettant de faire de l'habitabilité de la planète et des sociétés durables un objectif collectif et partagé, et d'apporter une aide aux décideurs publics et aux acteurs de la société dans la résolution des crises environnementales". De même, dans son avis du 5 décembre 2022, le comité d'éthique du CNRS (COMETS) estime "que la prise en compte des impacts environnementaux de la recherche doit être considérée comme relevant de l'éthique de la recherche, au même titre que le respect de la personne humaine ou de l'animal d'expérimentation. Parce que l'éthique de la recherche, comme la notion de « recherche et innovation responsables », conduit à penser les effets de cette activité sur la société, il est de la responsabilité collective des personnels de recherche de prendre en compte sa dimension environnementale".

L'uFC entend s'approprier et mettre en œuvre les recommandations du COMETS. Si la démarche de limiter l'empreinte des pratiques de recherche et d'innovation (R&I) au quotidien relève des axes 1 (par exemple à travers l'évolution de la politique d'achat) et 4 (par exemple en travaillant sur l'impact des missions), il s'agit aussi de s'interroger sur les impacts sur la société et sur l'environnement des résultats de ces recherches, et donc d'adopter une éthique intégrant les dimensions socio-écologiques.

Partie 3.1 : Promouvoir une réflexion éthique sur la recherche et l'innovation

[Variable stratégique DD&RS 3.3]

L'uFC s'est déjà fortement engagée sur les questions d'éthique scientifique dans les domaines de la science ouverte et de l'intégrité scientifique. Les enjeux, pour la période de ce schéma directeur, sont de pérenniser ces activités dans le contexte du passage à l'EPE, d'améliorer les diagnostics, de formaliser et de communiquer sur ces sujets afin d'acculturer l'ensemble de l'établissement, dans les laboratoires comme dans les formations.

Les actions phares consisteront à pérenniser le comité de pilotage sur l'éthique scientifique et de mettre en place une organisation pour traiter les dysfonctionnements identifiés.

¹⁴ Lettre de mission adressée à Antoine Petit le 21 juin 2024 <https://www.aefinfo.fr/depeche/717477-cnrs-que-contient-la-lettre-de-mission-de-l-agence-de-programmes-climat-biodiversite-et-societes-durables>

Partie 3.2 : Intégrer le DD&RS dans la stratégie de recherche

[Variables stratégiques DD&RS 3.1, 3.2]

De nombreuses activités de recherche et d'innovation servent d'ores et déjà les enjeux socio-écologiques dans l'ensemble de l'établissement, parfois de manière éparse, parfois de manière très structurée. Ainsi, de nombreuses équipes travaillent spontanément dans presque toutes les unités de recherche à établir des connaissances fondamentales ou appliquées, en lien avec les enjeux socio-écologiques et à les diffuser auprès du grand public, des décideurs ou des cadres dirigeants, par exemple, dans le cadre de la formation des 25000 cadres supérieurs de la fonction publique.

Des approches transversales et tournées vers les territoires sont structurées par la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE). Cette structure, unique dans le paysage régional par son positionnement stratégique sur les questions socio-écologiques, sociétales, éthiques, ..., fédère des équipes de recherche en sciences humaines et sociale et au-delà, promouvant des recherches pluri- voire trans-disciplinaires, avec "pour ambition le partage et la co-construction de savoirs avec et pour la société"¹⁵. Par exemple, son observatoire de la transition socio-écologique a permis la structuration de nombreux acteurs du territoire franc-comtois (collectivités, associations, établissements d'enseignement supérieur ...) autour d'une recherche-action au service de ces acteurs et des savoirs académiques.

De même, des liens forts sont tissés entre l'uFC et ses partenaires socio-économiques à travers la réindustrialisation du territoire autour de la notion de transition énergétique par les technologies de l'hydrogène. Parmi ces liens, on peut citer le réseau Économie et Droit de l'Énergie en contexte industriel (EDEN.i) qui développe les interactions entre les entreprises, les acteurs publics locaux et les chercheurs en économie et droit de l'énergie et du changement climatique. Outre les nombreux projets de recherche partenariaux en lien avec le SAIC et un très grand nombre d'entreprises au niveau régional, on peut également citer l'entreprise H2SYS, *spin-off* de l'uFC et de FEMTO-ST qui développe par exemple des groupes électrogènes de secours à hydrogène pour les datacenters, ou le travail de l'uFC autour des pôles de compétitivité Véhicule du Futur, Vitagora et Microtechniques ainsi que la fondation partenariale FC'Innov en particulier dans les domaines technologiques, microtechniques, et de la santé.

Poursuivre l'intégration du DD&RS dans la politique recherche de l'établissement implique d'abord d'intégrer les démarches déjà matures dans cette politique, et donc les soutenir et les renforcer. Dans le cas de la MSHE, l'intégration pourra se concrétiser par une lettre de mission adressée à son directeur pour préciser les attentes de la tutelle uFC. Lui donner le statut de composante de l'établissement permettra d'établir un dialogue de gestion adapté à ses besoins.

Ensuite, tirer parti du foisonnement d'initiatives des équipes de recherche nécessite de fournir un cadre valorisant (i) les projets répondant aux enjeux DD&RS, notamment dans le cadre

¹⁵ <https://mshe.univ-fcomte.fr/nous-connaître>

d'approches pluridisciplinaires, et (ii) les projets évaluant les impacts DD&RS de leurs questions de recherche, conformément aux enjeux d'éthique scientifique. Ces critères seront ajoutés aux appels à projet interne de l'établissement, une enveloppe supplémentaire, financée par la contribution TES sur les trajets aériens (cf. Axe 4), sera mise à disposition pour stimuler les propositions répondant aux enjeux DD&RS.

Nommer une personne chargée de mission R&I responsable, permettra d'établir un état des lieux des recherches liées au DD&RS, de faire connaître cette politique aux parties prenantes internes, et d'identifier les autres personnes ressources dans cette démarche. Il s'agira aussi de déterminer comment mettre en place un pilotage effectif de la stratégie DD&RS des activités R&I, en identifiant les acteurs pertinents, et comment établir les responsabilités. Cette personne sera présente en comité de recherche, réunion des directeurs d'unité et/ou en conseil académique afin d'y animer les questions DD&RS. Des mécanismes d'incitation devront être étudiés et mis en place pour favoriser les travaux de R&I notamment en interdisciplinarité, et les effets de ces mécanismes devront être évalués dans une démarche d'amélioration continue.

Partie 3.3 : Développer les interactions sciences-société

[Variable stratégique DD&RS 3.2]

Les paragraphes précédents ont décrit comment certaines activités de recherche de l'établissement intègrent spontanément des interactions sciences-société. Il existe également de nombreuses initiatives spontanées des personnels de l'établissement. À ces éléments s'ajoutent les activités de l'Université Ouverte, qui organise de nombreux cycles de conférences à destination du public depuis des décennies, et celles du service Sciences Arts et Culture (SSAC), qui met en œuvre un programme foisonnant d'événements de médiation scientifique d'envergures variées. Ce dernier service est reconnu, à l'échelle nationale, pour sa coordination régionale de l'événement La Nuit des Chercheurs, et bénéficie du label "Science avec et pour la société" (SAPS).

Un chargé de mission est déjà nommé pour contribuer à la structuration des opérations de médiation scientifiques. Parmi ses activités à venir figurent la réalisation d'un recensement des activités spontanées de médiation scientifique, et la participation à la formalisation de la politique de médiation scientifique. Les experts de l'établissement sont sollicités de manière croissante au sujet des enjeux DD&RSE, que ce soit pour la médiation scientifique auprès du grand public, la formation des cadres supérieurs de la fonction publique, la formation des étudiants (cf. Axe 2) ou d'autres publics, ou encore la participation à des travaux d'expertise comme dans le cadre du GREBE (GIEC régional), sans compter la possible formation à venir des 2,5 millions d'agents publics. Si ces activités sont indéniablement souhaitables et profitables à la société, elles participent à un sentiment de surcharge ; elles pèsent sur la dynamique de recherche des experts acculés à arbitrer entre l'intérêt général et leur intérêt particulier. Un travail de recensement devra être réalisé afin de prendre la mesure de cette croissance des sollicitations, et l'université inclura la participation à ces activités, dans les

critères valorisants dans les demandes de progression de carrière. A moyen terme, la valorisation des projets répondant aux enjeux DD&RSE, décrite à la section précédente, permettra d'augmenter le nombre de scientifiques compétents sur ces thématiques dans l'établissement, et donc de mieux répartir la charge de sollicitations.

Tableaux synthétiques des actions de l'axe 3

Intégrer le DD&RS dans la stratégie recherche et innovation																																		
Description - Mettre en place l'organisation permettant d'intégrer le DD&RS dans la stratégie de recherche - Favoriser l'analyse d'impact DD&RS des résultats de R&I attendus ou obtenus - Favoriser les projets R&I répondant aux enjeux DD&RS à diverses échelles - Favoriser les pratiques R&I inter/transdisciplinaires		Acteurs principaux <u>Portage</u> : VP recherche, VP Innovation, VP TES <u>Pilotage</u> : Cellule TES, DGS, DGSA DD&RS <u>Parties prenantes</u> : DRV- SAIC- Pilotage		Étapes principales - Consolider le dialogue avec la MSHE et ses moyens - Nommer un chargé de mission R&I responsable - Etablir un état des lieux des recherches liées au DD&RS - Intégrer les questions DD&RS et le chargé de mission R&I responsable aux instances de recherche (CR, réunion des DU, CAc) - Intégrer des critères DD&RS dans les appels à projet internes à l'établissement et ajouter une enveloppe pour les projets répondant aux enjeux DD&RS																														
Variables DD&RS et niveaux visés <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3.1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>3.1.1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>3.1.2</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>3.1.3</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>3.1.5</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>			2024	2025	2027	2029	3.1	1	1	3	3	3.1.1	2	2	4	4	3.1.2	1	2	2	2	3.1.3	1	1	2	2	3.1.5	2	2	3	3	Besoins 1 chargé de mission R&I responsable 10 k€ pour l'enveloppe supplémentaire DD&RS aux AAP internes		Ressources mobilisées contribution TES sur les trajets aériens
	2024	2025	2027	2029																														
3.1	1	1	3	3																														
3.1.1	2	2	4	4																														
3.1.2	1	2	2	2																														
3.1.3	1	1	2	2																														
3.1.5	2	2	3	3																														

Réduire les impacts de la conduite des activités de R&I														
Description - Évaluer et réduire les émissions de GES, la consommation d'eau et de plastique des activités de recherche - Engager les acteurs de la recherche dans la définition des trajectoires de réduction des impacts DD&RS des activités de R&I		Acteurs principaux <u>Portage</u> : VP recherche, VP Innovation, VP TES <u>Pilotage</u> : Cellule TES, Chargé de mission R&I responsable, DGSA DD&RS <u>Parties prenantes</u> : Unités de recherche		Étapes principales - Evaluation du BGES des laboratoires - Mise en oeuvre d'ateliers de facilitation pour formaliser collectivement la politique de réduction des impacts DD&RS des activités de recherche à l'échelle des unités de recherche										
Variables DD&RS et niveaux visés <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3.1.4</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table> En lien avec les Axe 1, 2, 4			2024	2025	2027	2029	3.1.4	1	2	3	3	Besoins 1 chargé de mission R&I responsable		Ressources mobilisées Fonds propres
	2024	2025	2027	2029										
3.1.4	1	2	3	3										

Développer les interactions science-société

<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les interactions déjà existantes dans chaque catégorie (science participative, transfert vers les enseignements, vers le monde socio-économique, vers le grand public, aide à la décision des politiques publiques) - Formaliser et évaluer la politique science-société - Encourager et valoriser l'investissement dans les interactions science-société 	<p>Acteurs principaux</p> <p><u>Portage</u> : VP recherche, VP partenariat socio-économique et innovation, VP RI, art, culture et communication scientifique, VP TES</p> <p><u>Pilotage</u> : Cellule TES, Chargé de mission R&I responsable, chargé de mission médiation scientifique, DGSA DD&RS, service Sciences Art et Culture</p> <p><u>Parties prenantes</u> : Enseignants-Chercheurs, direction de la communication</p>	<p>Étapes principales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une enquête pour recenser les interactions existantes, et faciliter la déclaration des interactions à venir - Rassembler dans un document unique rendu public l'ensemble des stratégies d'interaction science-société - Inclure dans les critères d'avancement de carrière des critères d'investissement dans les interactions science-société, notamment l'expertise pour l'aide à la décision des politiques publiques (par ex. GRESE) 																																			
<p>Variables DD&RS et niveaux visés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3.2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>3.2.1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>3.2.2</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>3.2.3</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>3.2.4</td> <td>2</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>3.2.5</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2027	2029	3.2	3	3	3	3	3.2.1	2	2	3	3	3.2.2	1	1	2	2	3.2.3	3	4	4	4	3.2.4	2	5	5	5	3.2.5	1	1	1	1	<p>Besoins</p> <p>Chargé de mission médiation scientifique</p> <p>Chargé de mission R&I responsable</p>	<p>Ressources mobilisées</p> <p>Fonds propres</p>
	2024	2025	2027	2029																																	
3.2	3	3	3	3																																	
3.2.1	2	2	3	3																																	
3.2.2	1	1	2	2																																	
3.2.3	3	4	4	4																																	
3.2.4	2	5	5	5																																	
3.2.5	1	1	1	1																																	

Intégrité scientifique et science ouverte

<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser la réflexion éthique dans tout l'établissement - Communiquer sur la science ouverte 	<p>Acteurs principaux</p> <p><u>Portage</u> : VP recherche</p> <p><u>Pilotage</u> : Chargée de mission Intégrité scientifique & science ouverte</p> <p><u>Parties prenantes</u> : Enseignants-Chercheurs, Service commun de documentation, Formation permanente, DREIF</p>	<p>Étapes principales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les instances de réflexion éthique - Diffuser le guide de l'intégrité scientifique - Former les enseignants-chercheurs et doctorants - Analyser les pratiques, traiter les dysfonctionnements - Évaluer et réajuster le dispositif régulièrement 																				
<p>Variables DD&RS et niveaux visés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3.3</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>3.3.1</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>3.3.2</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2027	2029	3.3	3	3	4	4	3.3.1	3	3	4	4	3.3.2	5	5	5	5	<p>Besoins</p> <p>1 chargé de mission intégrité scientifique et science ouverte</p>	<p>Ressources mobilisées</p> <p>Fonds propres</p>
	2024	2025	2027	2029																		
3.3	3	3	4	4																		
3.3.1	3	3	4	4																		
3.3.2	5	5	5	5																		

Axe 4 : Agir pour une université éco-responsable, limitant son empreinte sur l'environnement



Axe 4 : Agir pour une université éco-responsable, limitant son empreinte sur l'environnement

L'uFC s'est engagée dans une démarche de réduction de la consommation de ressources (énergie, eau, ...), d'utilisation des exutoires (déchets, gaz à effet de serre, ...), et de protection de la biodiversité sur ses campus. Elle porte des actions à différents niveaux : investissement dans des infrastructures moins impactantes (isolation des bâtiments, changement de mode de chauffage, ...) ; évolution des modes de fonctionnement et réglementation interne ; incitation, sensibilisation et formation des personnels et usagers.

Partie 4.1 : Diminution des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation des ressources

[Variable stratégique DD&RS 4.1]

L'uFC vise une diminution de ses émissions de gaz à effet de serre proche de la stratégie nationale bas carbone et conforme au plan climat-biodiversité, soit -6% par an en moyenne à partir de l'année 2019 choisie pour référence. Ceci permet d'atteindre -50% de réduction en 2030. Il restera alors à prolonger cette réduction à raison de 4,5% par an pour atteindre les 80% de réduction en 2050 permettant en principe une neutralité carbone.

Depuis le bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BGES) réalisé de manière pionnière par l'uFC en 2008 sur l'usage des bâtiments, aucun nouveau bilan n'a été réalisé. Une responsable BGES a été recrutée récemment (Nov 2023) pour réaliser le BGES réglementaire de l'établissement. Elle a également pour mission de simplifier les démarches pour faciliter la réalisation d'un BGES annuel. En attendant, le choix des actions planifiées ci-après, repose en partie sur les BGES d'autres établissements plus avancés dans cet exercice. Ces BGES montrent que les achats jouent toujours un rôle majeur voire dominant. Les déplacements domicile-campus et professionnels jouent généralement un rôle substantiel, parfois prépondérant, tandis que la consommation énergétique contribue toujours significativement, quoique généralement de façon secondaire. Les immobilisations jouent un rôle variable, suivant les investissements dans le patrimoine immobilier.

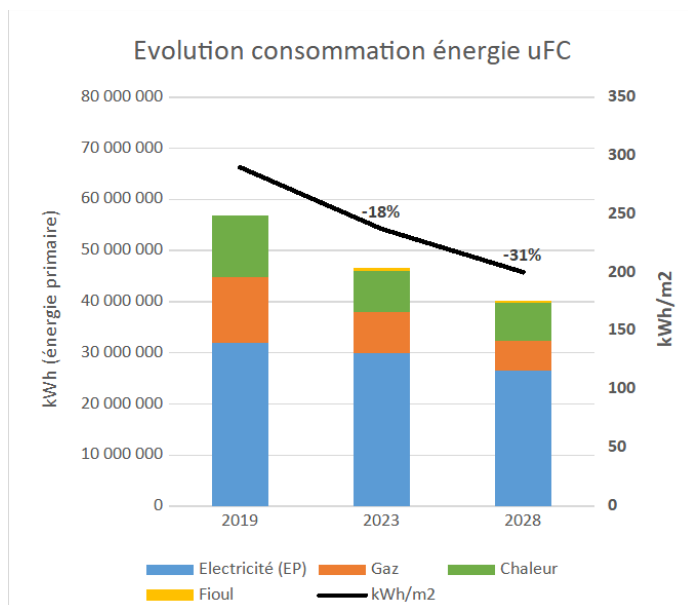


Figure 3 : Evolution de la consommation énergétique de l'uFC observée entre 2019 et 2023, et prédite pour 2028 en tenant compte des travaux de rénovation énergétique en cours et prévus. Les barres de couleur indiquent les valeurs absolues d'énergie primaire. La ligne noire représente la consommation d'énergie primaire par unité de surface.

Le SPSI de l'établissement détaille l'important travail de rénovation thermique et d'amélioration des installations de chauffage en cours et à venir. La figure 3 représente les trajectoires de réduction de consommation énergétique sur la période 2019 - 2028 du seul fait des opérations immobilières. La réduction attendue entre 2019 et 2028 de 31% sur la consommation énergétique totale représente une réduction annuelle moyenne de 4% conforme au plan de sobriété. Elle inclut une réduction de 17% de la consommation électrique qui pourrait permettre une économie financière cumulée de l'ordre de 1.5M€¹⁶. Cette valeur sera renforcée par la mise en place de la démarche d'intracring permettant de financer des opérations de relamping ou de petites rénovations. Ces trajectoires impliquent une réduction de 46% sur les émissions de GES totales des bâtiments de l'établissement, soit une réduction annuelle moyenne de 6%. Sur la base des BGES d'autres établissements où la consommation énergétique des bâtiments représente environ 15% du total, **cette évolution pourrait correspondre à une baisse d'environ 1% du total de l'établissement**¹⁷, soit la moitié de la réduction minimale de 2% demandée par le plan climat-biodiversité. Le suivi de ces réductions sera facilité par l'installation progressive de compteurs communicants.

¹⁶ Sous l'hypothèse d'un coût de l'électricité à 0.15€/kWh sur toute la période couverte.

¹⁷ Les émissions liées à la construction de nouveaux bâtiments et aux travaux d'isolation thermique n'ont pas été évaluées, ni déduites.

Le reste de la réduction des émissions de GES proviendra d'actions sur les autres postes d'émission. Un important travail sur la définition des marchés (Axe 1, Partie 1.1.3) et sur l'intégration de l'établissement à une économie circulaire (Partie 4.2) permettra de réduire l'empreinte carbone des achats, dans des proportions difficiles à anticiper.

Le dernier poste majeur d'émission de GES attendu correspond aux déplacements professionnels et domicile-campus. Pour les déplacements professionnels, une politique d'incitation à limiter l'usage de l'avion et de la voiture individuelle a été récemment votée en CA et inscrite dans le guide de l'agent en mission de l'établissement. Elle consiste principalement (i) à interdire le transport aérien pour des trajets faisables en moins de 5 heures en train, (ii) à autoriser la 1^{ère} classe en train pour les trajets de plus de 5 heures, et (iii) à instaurer une "contribution TES" de 50€/tCO₂eq pour tout trajet aérien. Celle-ci abondera le budget TES. D'autres incitations existent également comme la prime écoresponsabilité ERASMUS+ pour la mobilité des personnels et des étudiants (aide forfaitaire comprise entre 50 et 100 € pour les déplacements internationaux éco-responsables).

Sur la base des déplacements de l'année 2022, ces mesures pourraient conduire en supposant un budget constant sur les vols à une contribution TES de l'ordre de 20k€/an pour la mesure (iii).

Pour réduire les déplacements domicile-campus, un plan d'incitation des mobilités douces et/ou partagées sera déployé. Le site Portes du Jura à Montbéliard est déjà très engagé dans le cadre du dispositif "Territoire à énergie positive" porté par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), avec des aires de covoiturage, une application de covoiturage, des bornes électriques, etc. L'atelier de facilitation Govoiturage, déjà déployé à un niveau expérimental en 2024 à l'université, sera déployé à grande échelle en 2024-2025 sur Besançon en partenariat avec d'autres acteurs de ce territoire (la communauté urbaine, le département, ...) puis sur les autres sites, afin de franchir une masse critique de personnes volontaires pour covoiturer dans une logique "inter-entreprise". Enfin, les mobilités douces, notamment le vélo et VAE, seront promues par l'inscription de l'université dans les dispositifs OEPV et Alveole, par des événements aux journées QVCT, semaines de la mobilité, etc, par l'installation d'abris sécurisés, et par un dialogue avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (Grand Belfort, Pays de Montbéliard Agglomération) et les associations locales de promotion de la bicyclette afin de renforcer les aménagements cyclables menant à nos campus.

Partie 4.2 : Politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement

[Variable stratégique DD&RS 4.2]

La réduction du volume et le tri des déchets assimilés aux ordures ménagères seront mis en œuvre dans les parties de l'établissement où ils ne sont pas déjà en vigueur. Une signalétique efficace pour favoriser le respect du tri par les usagers sera mise en place. Parmi les éléments permettant de réduire le volume des flux de déchets, une priorité est mise sur la fin de

l'utilisation des bouteilles en plastique, conformément à la loi¹⁸. Un alternant a été recruté en 2024-2025 pour amorcer cet effort.

Par ailleurs, un diagnostic de la conformité réglementaire en matière d'effluents liquides organiques devra être réalisé afin de programmer un plan de mise en conformité.

Partie 4.3 : Développer une politique en faveur de la biodiversité

[Variable stratégique DD&RS 4.3]

L'uFC s'est fixé deux objectifs pour la préservation de la biodiversité de ses sites, décrits dans son SPSI.

D'abord, réaliser un inventaire régulier de la biodiversité sur ses campus en collaboration avec le Jardin des Sciences, le laboratoire Chrono-Environnement, l'association étudiante GNUFC¹⁹ et les personnels des UFR-ST et STGI. Ces inventaires permettront d'établir un tableau de bord annuel de l'état de la biodiversité sur les campus, d'évaluer l'impact des actions entreprises, et pourront être mobilisés à des fins pédagogiques.

Ensuite, il s'agit de développer une gestion différenciée des espaces verts, privilégiant une vision systémique de la gestion. Cette vision inclut les pratiques de gestion (ex : absence de produit phytosanitaire), les besoins des pollinisateurs sauvages (travail sur les ressources alimentaires et les espaces de nidification), et une implantation raisonnée de ruches d'abeilles domestiques. En prenant ainsi pour cible un des éléments les plus fragiles de nos écosystèmes, c'est l'ensemble de la biodiversité du site qui sera favorablement impactée. Cette démarche nécessite une concertation fine avec les usagers des espaces verts et les directions des composantes afin d'identifier les zones pertinentes pour chaque niveau de gestion (éco pâturage, fauche tardive, tonte classique, ...). Une charte définissant les principes généraux à respecter dans la gestion de nos espaces verts sera au préalable rédigée dans le courant de l'année 2024-2025 par un groupe de travail intégrant la direction du jardin des sciences, des scientifiques spécialistes du laboratoire Chrono-Environnement, le GNUFC, la direction du patrimoine immobilier et la gouvernance de l'établissement.

¹⁸ https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000041553842

¹⁹ Groupe Naturaliste Universitaire de Franche-Comté.



Figure 4 : Carte du campus de la Bouloie. Les zones colorées indiquent les espaces dont la végétalisation est en cours de modification dans le cadre du chantier Bouloie-Temis.

Pour mettre en œuvre cette démarche, le campus de la Bouloie, à Besançon, a été identifié comme pilote. Il s'agit du campus le plus vert de l'établissement, et celui qui héberge le plus grand nombre de personnels et d'étudiants, notamment dans les disciplines les plus pertinentes pour la biodiversité. Il a d'ores et déjà fait l'objet d'une étude concertée de "conception urbaine et de programmation" impliquant l'ensemble des acteurs du site (Région, communauté urbaine et ville de Besançon, département uFC, CROUS, Supmicrotech, technopole TEMIS, ISBA) et ayant conduit au chantier actuel de rénovation énergétique et d'aménagement des espaces extérieurs. La figure 4 montre que les zones effectivement incluses dans le chantier actuel ne couvrent qu'une partie des espaces verts du campus. Une discussion a été engagée en 2024 avec la communauté urbaine Grand Besançon Métropole afin d'inclure l'ensemble du campus Bouloie-Temis en partenariat avec des établissements de l'EPE, et de poursuivre son intégration dans les trames et corridors verts mis en œuvre à plus grande échelle.

Au-delà de la dimension locale de la préservation de la biodiversité, sa dimension globale doit être prise en compte, comme illustré par le donut de l'université de Lausanne (Fig. 1). Notre principal levier est l'évolution de la politique achat de l'établissement et suscite un important besoin de formation des personnels pour leur permettre de prendre en compte cette dimension dans leurs achats.

Partie 4.4 : Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre

[Variable stratégique DD&RS 4.4]

La grande majorité des repas consommés par les membres de la communauté universitaire le sont par les étudiants dans les restaurants universitaires du CROUS, partenaire du futur établissement public expérimental. Le CNOUS a publié en 2023 sa stratégie pour la transition écologique²⁰ qui comprend un programme ambitieux de développement de l'alimentation végétale et accessible, qui vient renforcer l'engagement déjà important du CROUS Bourgogne-Franche-Comté dans cette direction. Une augmentation du taux de prises de repas végétariens ou végétaliens à 30% en 2025 et 50% en 2030 pourrait permettre aux CROUS de réduire de 73% les émissions liées à la restauration, sachant que celle-ci est responsable de 68% des émissions des CROUS.

Une réflexion sera menée afin d'encadrer l'organisation des repas dans le contexte professionnel, lors d'ateliers, de conférences ou lors de repas officiels de l'établissement. Un guide d'organisation événementielle a été ébauché par un groupe de travail du réseau de référents écoresponsabilité et doit être affiné pour être proposé aux instances.

²⁰ <https://ephoto.nuonet.fr/link/bbp1adrtssof1og.pdf>

Tableaux synthétiques des actions de l'axe 4

Réduction de l'empreinte environnementale de l'uFC				
Description - Réduire les émissions de GES - Réduire les pollutions (eau, air, déchets...) - Diminuer les consommations de ressources (énergie, eau, matières...) - Formaliser la politique de diminution de l'impact de l'uFC en prenant en compte la stratégie territoriale		Acteurs principaux <u>Portage</u> : VP TES, VP Patrimoine et Campus durable <u>Pilotage</u> : DGSA DD&RS, cellule TES <u>Parties prenantes</u> : DSPR, DPI, RSA, tous les services GBM, associations étudiantes		Étapes principales - Établir le bilan GES et faciliter/automatiser les futurs BGES - Co-construire avec les parties prenantes le scénario de baisse des émissions de GES et plan d'actions (cible -5% de baisse par an) - Établir les diagnostics (consommations, volumes déchets, cartographies...) - Mesurer la qualité des rejets (eau, air) - Plan de réduction des déchets et des pollutions - Évaluer la conformité à la réglementation - Sensibiliser aux bonnes pratiques
Variables DD&RS et niveaux visés		Besoins - 1 ingénieur BGES - 1 alternant tri et réduction des déchets		Ressources mobilisées - COMP (Axe TEDS, Action 3)
	2024	2025	2027	2029
4.1	2	2	3	4
4.1.1	1	2	3	4
4.1.5	1	1	2	3
4.2	2	2	3	3
4.2.1	1	1	2	3
4.2.2	1	2	3	3
4.2.3	3	3	3	3
4.2.4	3	3	4	4
4.2.5	2	3	3	3

Agir sur la biodiversité				
Description - Agir sur la biodiversité et gérer durablement les espaces extérieurs - Améliorer en continu l'impact sur la biodiversité de tous les sites de l'uFC		Acteurs principaux <u>Portage</u> : VP TES <u>Pilotage</u> : DGSA DD&RS, cellule TES <u>Parties prenantes</u> : référents ER, EC concernés, MSHE, CROUS, GBM, associations naturalistes, associations étudiantes		Étapes principales - Inventaire de la biodiversité - Cartographie des parties prenantes - Plan gestion différenciée des espaces extérieurs, en concertation avec toutes les parties prenantes internes et externes - Plan de communication et d'animation autour de la biodiversité
Variables DD&RS et niveaux visés		Besoins - groupe transversal de projet biodiversité (personnels, étudiants, personnes externes...) - Formation - Ateliers (par ex fresques de la biodiversité ...) - Prestation pour co-construire le plan "biodiversité" de gestion différencié des espaces verts		Ressources mobilisées - COMP (Axe TEDS, Action 1, 3)
	2024	2025	2027	2029
4.3	1	2	3	3
4.3.1	1	2	3	4
4.3.2	1	1	2	2

Agir sur le bâti

Description - Intégrer des critères de durabilité dans les cahiers des charges des opérations de construction, les gros entretiens et la maintenance - Améliorer la performance énergétique du bâti (A en neuf, B en rénovation)	Acteurs principaux <u>Portage</u> : VP Patrimoine et Campus durable <u>Pilotage</u> : DPI <u>Parties prenantes</u> : Cellule TES, Manager de l'énergie	Étapes principales - Diagnostics techniques obligatoires - Système de gestion responsable des énergies et des parcs d'équipements - Mettre en place des contrats d'intranting pour des opérations d'économie d'énergie															
Variables DD&RS et niveaux visés <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4.1.2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>4.1.4</td> <td>2</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2027	2029	4.1.2	2	3	3	4	4.1.4	2	4	4	4	Besoins - une personne "patrimoine" compétente en DD&RS - 1 chargé de projet Intranting	Ressources mobilisées France 2030 Programme CUBE.S COMP (Axe Gestion et Pilotage, Action 3)
	2024	2025	2027	2029													
4.1.2	2	3	3	4													
4.1.4	2	4	4	4													

Agir sur les mobilités

Description - Réduire l'impact des déplacements professionnels (réduction avion, usage du déplacement raisonné...) - Réduire l'impact des déplacements domicile-campus - Établir et suivre le plan de mobilités concerté avec les PP, intégrant la stratégie territoriale	Acteurs principaux <u>Portage</u> : VP TES <u>Pilotage</u> : DGSA DD&RS - Cellule TES <u>Parties prenantes</u> : GT mobilités douces, étudiants, GBM, Direction des projets stratégiques-Partenaires de l'uFC (CROUS ...)	Étapes principales - Respecter le guide de l'agent en mission - Améliorer la gestion de la flotte de véhicules internes - Plan d'incitation à l'usage des mobilités douces - Déployer l'atelier Govoiturage - Établir un plan vélo incluant l'installation d'abris vélos sécurisés, des ateliers de remise en selle, une prestation interne de maintenance des vélos des personnels										
Variables DD&RS et niveaux visés <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4.1.3</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2027	2029	4.1.3	2	2	3	4	Besoins - GT mobilités douces - Financement abris vélo - Contrat emploi étudiant maintenance des vélos	Ressources mobilisées OEPV, Alvéole+ COMP (Axe TEDS, Action 3) Contribution TES sur les trajets aériens
	2024	2025	2027	2029								
4.1.3	2	2	3	4								

Agir sur l'alimentation

Description - Réduire l'impact de l'alimentation sur les émissions de GES - Promouvoir une alimentation responsable accessible à tous																				
Variables DD&RS et niveaux visés <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4.4</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>4.4.1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>4.4.2</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2027	2029	4.4	1	1	2	2	4.4.1	1	1	2	2	4.4.2	1	1	1	1
	2024	2025	2027	2029																
4.4	1	1	2	2																
4.4.1	1	1	2	2																
4.4.2	1	1	1	1																

Axe 5 : Politique sociale

2025

2030



Axe 5 : Politique sociale

L'uFC s'est engagée de longue date pour l'égalité et réaffirme ici son désir de renforcer ses actions autour de sa politique sociale. Cet engagement s'est accentué sur la période 2020-2024 par une gouvernance renforcée comprenant trois VP délégués et deux chargées de mission permettant une action soutenue en matière de lutte contre les discriminations, d'égalité, d'inclusivité, de soutenabilité, de lutte contre la précarité, ... Plusieurs stratégies ont été adoptées et sont en cours de déploiement : Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE), plan égalité femmes-hommes et Schéma Directeur du Handicap. Afin de lutter contre toutes les discriminations, des dispositifs et partenariats sont parallèlement développés : plan de lutte contre les discrimination LGBTQ+, conventions en cours de négociation avec des associations (LICRA, L'Autre Cercle), des institutions locales (centre de la déportation) ou des équipes de recherche de l'université dont le Centre Lucien Febvre qui regroupe des historiens, des historiens de l'art et des civilisationnistes de l'UFR Sciences du Langage de l'Homme et de la Société (SLHS) .

Ainsi, Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE), celui du Handicap²¹, le plan égalité professionnelle²², et le plan de lutte contre les risques psycho-sociaux déjà votés pour certains, en cours de développement pour d'autres, détaillent la politique et les plans d'actions de l'établissement sur ces sujets. De même, STARS-EU développe une stratégie égalité, diversité & inclusion pour fin avril 2025.

Partie 5.1 : Favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité au sein des personnels

[Variable stratégique DD&RS 5.1]

Le plan Égalité 2024-2026 de l'uFC, voté en 2024, prend la suite du plan Égalité 2021-2023 sur ses quatre axes :

- Axe 1 : Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- Axe 2 : Garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- Axe 3 : Favoriser l'articulation des temps de vie
- Axe 4 : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les discriminations et les harcèlements
- Axe transversal : Diffuser une culture de l'égalité

et y ajoute les deux axes suivants :

²¹ En cours de finalisation à l'heure où ce SD DD&RSE est rédigé.

²² <https://www.univ-fcomte.fr/file/7434/download?token=VpXLLafb>

- Axe 5 : Prendre en compte la santé des femmes et la parentalité au travail
- Axe 6 : Piloter la politique d'égalité de genre

Ce plan vise le dépôt d'une demande de labellisation « Égalité/Diversité », tandis que l'établissement est labellisé HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) depuis 2016. Depuis 2010, l'uFC a fait le choix de nommer une chargée de mission égalité, depuis 2020 d'une vice-présidence « Égalité, Laïcité et Prévention des discriminations ». Cette dynamique a permis d'améliorer l'indice d'égalité femmes-hommes de l'établissement de +2 points entre 2022-2023 et 2023-2024.

Le schéma directeur du handicap, plan d'action pluri-annuel, englobe l'ensemble des domaines concernés par le handicap sur la période 2024-2026. Il a été élaboré par un groupe de travail composé de tous les acteurs de la vie universitaire : gouvernance, services de prévention, service des ressources humaines, composantes, organisations syndicales, personnels et usagers. Les six axes retenus comportent au total 51 actions qui visent à apporter des réponses concrètes aux besoins des agents, des étudiantes et étudiants en situation de handicap en construisant un environnement favorable à leur épanouissement au sein de l'établissement et à engager une dynamique de changement sur un temps long afin de faire évoluer les pratiques (accueil, formation, insertion professionnelle, aménagement du cadre d'étude et de travail, vie sociale) :

- Axe 1 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiant(e)s en situation de handicap
- Axe 2 : Renforcer la politique des ressources humaines en faveur des agents en situation de handicap
- Axe 3 : Renforcer l'accessibilité au handicap dans l'établissement
- Axe 4 : Promouvoir la formation et la recherche sur le handicap
- Axe 5 : Mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation au handicap
- Axe 6 : Piloter la politique du handicap

Pour les trois années à venir, l'établissement a acté la mobilisation de 200 k€ en fonds propres sur le volet maintien et accompagnement des personnes en situation de handicap en complément de 300 k€ du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Partie 5.2 : Favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, dans l'évolution des métiers

[Variable stratégique DD&RS 5.2]

Une cartographie des emplois a été réalisée et la pyramide des âges est en cours d'étude. Les formations interministérielles aux compétences DD&RSE sont d'ores et déjà disponibles et l'établissement a mis en place des formations de sensibilisation de type fresque (climat, biodiversité, eau, numérique) accessibles à tous ses personnels.

De nouvelles formations aux compétences DD&RSE spécifiques aux métiers de l'ESR sont mises en place progressivement de manière facultative pour les personnels en poste et, pour certaines, de manière obligatoire pour les nouveaux arrivants. Le COMP prévoit d'avoir formé 1000 des 2800 agents de l'uFC aux enjeux socio-écologiques d'ici 2027.

La mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est en cours de développement et inclura la dimension DD&RS pour adapter, à court et moyen termes, les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues de la stratégie DD&RSE. Cette politique pourra s'appuyer sur le COMP 2024-2026 grâce à la mobilisation de 390 k€ (emplois et formation) sur 3 ans et la constitution d'une équipe dédiée au sein de la DRH réorganisée fin 2024.

Partie 5.3 : Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement

[Variable stratégique DD&RS 5.3]

La qualité de vie et des conditions de travail est une des priorités de l'établissement, et fait l'objet de plusieurs documents existants ou à venir, dont le plan Risques Psycho-Sociaux (RPS) en cours de rédaction, la charte du droit à la déconnexion, ou encore la charte des bonnes pratiques du manager.

La prévention des risques se développe à l'uFC depuis plusieurs années notamment à travers le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) devenu Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT), incluant désormais des représentants étudiants²³. Une journée annuelle dédiée à la prévention des risques est organisée depuis 2022, intégrée dans une semaine dédiée à la QVCT. L'adoption et la mise en production en 2023 du progiciel GPUC permet d'améliorer le pilotage en matière de Santé, de Sécurité et d'Environnement, et facilitera la hiérarchisation et la cotation des risques dans le document unique. Le plan de prévention des risques, qui vise actuellement un niveau de prévention primaire, a vocation à être intégré à un plan QVCT que l'établissement prévoit de construire avec ses parties prenantes internes sur la période couverte par ce SD DD&RSE. Ceci permettra de réunir les risques bâtimentaires, psychosociaux, et QVCT dans un même plan pluriannuel.

Une enquête a été réalisée en 2024 auprès des personnels de l'établissement permettant un diagnostic de la QVCT perçue. Une plateforme "Signalement / Orientation / Suivi" (SOS)²⁴ a été mise en place pour accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes, de discrimination, de harcèlement ou de toute autre forme de violence. Les problèmes repérés, que ce soit par la plateforme ou par un autre moyen, donnent lieu à un entretien confidentiel, une analyse et un accompagnement. Le plan QVCT, à co-construire avec les personnels et l'administration, vise à établir formellement la politique QVCT de l'établissement, en se mettant

²³ dans sa formation élargie

²⁴ https://sos.univ-fcomte.fr/SOS/PAGE_F-A-Q/iBUAAOa_psHAA?WD_ACTION_=MENU&ID=A51

en conformité avec les politiques nationales de bien-être au travail²⁵. Ce plan sera communiqué aux parties prenantes, tout comme ses avancées annuelles. Sa mise en œuvre sera coordonnée à l'échelle des composantes à travers le dialogue de gestion en incluant des objectifs non-financiers et non-quantitatifs, ce qui impliquera de repenser le format de ce dialogue.

La qualité de vie sur les campus a fait l'objet d'importants investissements avec la rénovation du site Bouloie-Temis à Besançon et le projet Ecocampus en Nord Franche-Comté, qui incluent à la fois un fort volet de rénovation thermique et l'aménagement des espaces verts. Le projet de plan de gestion différencié des espaces verts décrit dans l'axe 4 participe de ce souci de qualité de vie sur les campus. Quelques lieux de vie sont à la disposition des étudiants souvent en coordination avec le CROUS notamment autour des sites de restauration collective. Il reste toutefois nécessaire d'en déployer de nouveaux en veillant à un meilleur équilibre entre les sites. Un budget a été obtenu via le COMP (390 k€ sur 3 ans) afin d'aménager les espaces extérieurs en ce sens. Les activités associatives sont largement encouragées et accompagnées par le bureau de la vie étudiante et par d'autres initiatives comme certaines UE libres. De nombreuses activités sportives et culturelles sont accessibles sur les campus, là encore de manière inégale selon les sites. La construction d'un nouveau lieu de vie étudiante est prévue en partenariat avec le CROUS et Néolia sur le site de Montbéliard pour 2027.

Enfin, les stratégies mises en œuvre pour déployer la Rentrée Climat, puis la conception et le déploiement du module de socle commun, ou encore le réseau de référents, et demain sur l'appropriation de la sobriété numérique (cf. 1.3) sont autant d'opportunités de développer des dynamiques collectives au sein de l'établissement. En donnant un objectif commun et des occasions de rencontres à des personnes des trois cercles de la communauté universitaire (étudiants, Biatss, enseignants et enseignants-chercheurs), ces stratégies ont permis et permettront encore de créer des liens nouveaux qui participent à développer un sentiment d'appartenance à l'établissement. Pour les personnes sujettes aux éco-émotions, ces dynamiques améliorent leur QVCT en rompant l'isolement dans lequel elles peuvent se sentir et en leur donnant des opportunités de passer à l'action.

Partie 5.4 : Mettre en place une politique d'égalité des chances pour les apprenants

[Variable stratégique DD&RS 5.4]

La réussite de tous les étudiants est une priorité de l'établissement qui a mis en œuvre de nombreux dispositifs pour favoriser la réussite de toutes et tous, et pour accompagner plus particulièrement les personnes en situation de précarité, de handicap, ou rencontrant une difficulté. Dans son SDVE, l'uFC a défini en détail une politique d'égalité des chances pour ses apprenants qui recouvre de nombreux aspects.

²⁵ <https://travail-emploi.gouv.fr/les-plans-sante-au-travail-pst>

L'accueil des nouveaux entrants est facilité par diverses actions comme un accompagnement dans les démarches administratives en début d'année, notamment pour les étudiants internationaux, ou des prêts d'ordinateurs portables en seconde main. La mobilisation d'étudiants en service civique pour renforcer cet accueil est actuellement à l'étude.

L'égalité femme-homme a été renforcée par la mise à disposition de protections périodiques écoresponsables en libre-service dans les toilettes des femmes, et par l'organisation d'ateliers de sensibilisation en lien avec le CROUS et le service de santé étudiante. Une nouvelle étape est déjà engagée, visant à fournir des culottes menstruelles lavables plutôt que des protections jetables.

La question de la précarité énergétique est également à l'étude, en partenariat avec la ville de Besançon, afin de mieux connaître les usages énergétiques des étudiants. Une UEL a démarré à la rentrée 2024 pour apprendre à optimiser son budget et son empreinte carbone. Pour les cas les plus difficiles, un fonds "urgence" a été prévu pour soutenir ponctuellement les personnes qui en expriment le besoin.

Une ressourcerie a été mise en place conjointement par l'uFC et le CROUS avec le soutien de la ville de Besançon, de GBM et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté. La volonté de l'établissement est d'élargir son rayonnement à Besançon et dans le Nord Franche-Comté et de permettre aux étudiants de s'y investir autant que d'en bénéficier.

Le service de santé étudiante (SSE) du site de la Bouloie sera rénové pour améliorer les conditions d'accueil et les activités du service, ainsi que le confort et les performances énergétiques.

L'établissement a renouvelé son schéma directeur du handicap (SDH²⁶), qui développe les actions à venir pour favoriser la réussite des personnes en situation de handicap de toute nature (moteur, psychologiques, psychiques, troubles DYS...). L'établissement a concrétisé son action par l'intégration du programme Atypie-Friendly, programme national en faveur de l'intégration dans l'enseignement supérieur des personnes avec un trouble du neurodéveloppement.

Les autres dispositifs visant la réussite étudiante incluent la mise en place de tutorats, les cordées de la réussite, le programme hybride d'aide à la réussite étudiante (PHARE), ou l'accès aux bibliothèques universitaires rénovées, accessibles et équipées.

L'engagement de l'établissement sur cette thématique est fort et s'inscrit dans la durée.

L'ambition de l'uFC est désormais de se positionner en parfaite maîtrise de sa politique d'égalité des chances, ce qui implique de mettre en place les procédures permettant une démarche d'amélioration continue sur chacun de ces sujets.

²⁶ En cours de finalisation à l'heure où ce SD DD&RSE est rédigé.

Tableaux synthétiques des actions de l'axe 5

Consolider la politique égalité et diversité

<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de la parité et de la diversité dans les carrières (recrutements, responsabilités, promotions) - Faciliter la réussite académique et l'insertion sociale et professionnelle des étudiants quels que soient leurs profils - Mettre en place des processus d'amélioration continue 	<p>Acteurs principaux</p> <p><u>Portage</u> : VP égalité, diversité, laïcité, VP RH, VP VE, VP CFVU, VP TES</p> <p><u>Pilotage</u> : DRH, BVE, OSE, OFVE</p> <p><u>Parties prenantes</u> : communauté universitaire, cellule TES, acteurs territoriaux (CROUS, EPCI, région, associations, ...)</p>	<p>Étapes principales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les stratégies (plan QVCT, plan handicap, schéma directeur Vie Étudiante, charte égalité des chances, charte laïcité, ...) et les intégrer au règlement intérieur - Évaluer le respect et l'effet de ces plans dans une logique d'amélioration continue - Déployer suivre et évaluer le plan AD'AP - Développer la recyclerie de la Bouloie et mettre en place une seconde recyclerie sur un site de Montbéliard ou de Belfort 																																																		
<p>Variables DD&RS et niveaux visés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5.1</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>5.1.1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>5.1.2</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>5.4</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5.4.1</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5.4.2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5.4.3</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5.4.4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>5.4.5</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2027	2029	5.1	3	3	3	3	5.1.1	2	2	3	3	5.1.2	4	4	4	5	5.4	3	3	3	4	5.4.1	3	3	4	4	5.4.2	3	3	4	4	5.4.3	3	3	3	4	5.4.4	4	4	4	5	5.4.5	2	2	3	4	<p>Besoins</p> <p>Moyens financiers pour le maintien et accompagnement des personnes en situation de handicap</p>	<p>Ressources mobilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) - Fonds propres
	2024	2025	2027	2029																																																
5.1	3	3	3	3																																																
5.1.1	2	2	3	3																																																
5.1.2	4	4	4	5																																																
5.4	3	3	3	4																																																
5.4.1	3	3	4	4																																																
5.4.2	3	3	4	4																																																
5.4.3	3	3	3	4																																																
5.4.4	4	4	4	5																																																
5.4.5	2	2	3	4																																																

Développer les compétences DD&RS dans les métiers

<p>Description</p> <p>Programmer la montée en compétence DD&RS des services supports et des équipes enseignantes et de recherche</p>	<p>Acteurs principaux</p> <p><u>Portage</u> : VP RH, VP TES</p> <p><u>Pilotage</u> : DRH, service formation permanente, service pilotage</p> <p><u>Parties prenantes</u> : Cellule TES, réseau de référents ER</p>	<p>Étapes principales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nommer un référent DD&RS dans la DRH - Mise en place d'une GPEC incluant des objectifs DD&RS - Intégrer systématiquement des objectifs DD&RS dans les fiches de postes des métiers fortement contributeurs au DD&RS. - Mettre en place des formations générales aux enjeux DD&RSE (obligatoire pour les nouveaux entrants) et des formations spécifiques aux enjeux DD&RS dans les métiers, coordonnées dans un plan pluriannuel de formation - Poursuivre le déploiement des formations aux enjeux socio-écologiques des enseignants (Axe 2) 																				
<p>Variables DD&RS et niveaux visés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5.2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>5.2.1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>5.2.2</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2027	2029	5.2	2	2	3	3	5.2.1	2	3	3	3	5.2.2	1	1	2	1	<p>Besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chargé de projet GPEC - 1 informaticien GPEC - Intervention de formateurs externes 	<p>Ressources mobilisées</p> <p>COMP (Axe Gestion et pilotage, Action 1)</p> <p>COMP (Axe TEDS, Action 2)</p>
	2024	2025	2027	2029																		
5.2	2	2	3	3																		
5.2.1	2	3	3	3																		
5.2.2	1	1	2	1																		

Développer la qualité de vie et des conditions de travail

<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager les sites pour augmenter le confort et les services - Formaliser et communiquer la politique QVCT avec et pour toute la communauté universitaire - Organiser la montée en compétence de la communauté universitaire sur les questions QVCT 	<p>Acteurs principaux</p> <p><u>Portage</u> : VP QVCT, VP VE, VP RH, VP TES</p> <p><u>Pilotage</u> : DSPR, BVE, DPI, DRH, service formation permanente, services de santé</p> <p><u>Parties prenantes</u> : communauté universitaire, direction de la communication, CROUS</p>	<p>Étapes principales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction du lieu de vie étudiante à Montbéliard - Rénovation SSE - Rédaction du plan QVCT en concertation avec les parties prenantes, incluant un plan de prévention des risques - Former les responsables associatifs à la prévention des risques, et les responsables de service au management responsable²⁷ 																									
<p>Variables DD&RS et niveaux visés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2027</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5.3</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5.3.1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5.3.2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5.3.3</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2027	2029	5.3	2	3	3	4	5.3.1	2	3	4	4	5.3.2	2	3	3	4	5.3.3	2	2	3	4	<p>Besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement de la construction du lieu de vie étudiante - Financement de formations - Rénovation SSE 	<p>Ressources mobilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmation pluriannuelle d'investissement - COMP, axe Bien-être et réussite étudiante + CVEC
	2024	2025	2027	2029																							
5.3	2	3	3	4																							
5.3.1	2	3	4	4																							
5.3.2	2	3	3	4																							
5.3.3	2	2	3	4																							

²⁷ Notion définie dans le référentiel DD&RS par : Le management responsable d'une entreprise ou autre organisation se caractérise par la prise en compte de critères managériaux qui outrepassent la simple recherche du profit et de l'efficacité à court terme. Il s'inscrit dans une perspective globale qui intègre les exigences du développement durable et les valeurs de la responsabilité sociale/sociétale des entreprises telles qu'elles sont définies par la norme ISO 26000.

Le management responsable, dans ses choix stratégiques et ses décisions, porte donc une attention particulière aux attentes de l'ensemble des parties prenantes internes et externes, des salariés aux actionnaires en passant par les collectivités locales et la société civile, dans un souci d'équilibre, de vision à long terme et d'adaptation constante aux évolutions sociétales et économiques.

Bilan des besoins et moyens

Le tableau ci-dessous résume les besoins et les moyens, humains et financiers, mobilisés ou à mobiliser pour mettre en œuvre ce schéma directeur. Les pistes de financements complémentaires incluent la CVEC et l'appel à projet de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Axe	Besoins	Moyens / ressources externe
1	<ul style="list-style-type: none"> - Stage de M2 pour définir le Donut de l'établissement - 3 chargés de mission, 2 ETP (label DD&RS et BGES) - Formation des personnels (service des marchés, acheteurs, service pilotage) - Réseau de référents écoresponsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - COMP (Axe TEDS, Action 1, Action 3) - Contribution TES sur les trajets aériens
2	<ul style="list-style-type: none"> - 1 ETP ingénieur pédagogique / enseignant pour développer l'écolabel et intervenir dans le module de socle commun - 2 ATER pour intervenir dans le module de socle commun - 1 chargé de mission "module de socle commun" pour animer et coordonner le déploiement - Valorisation des interventions de personnels uFC à destination de partenaires hors-uFC 	<ul style="list-style-type: none"> - COMP (Axe TEDS, Action 2) - Projet DÉESSE - Rémunération des prestations par les partenaires
3	<ul style="list-style-type: none"> - 1 chargé de mission médiation scientifique - 1 chargé de mission R&I responsable - 1 chargé de mission intégrité scientifique et science ouverte - 10 k€ pour l'enveloppe supplémentaire DD&RS au AAP internes 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution TES sur les trajets aériens
4	<ul style="list-style-type: none"> - 1 ingénieur BGES - 1 alternant tri et réduction des déchets - groupe transversal de projet biodiversité (personnels, étudiants, personnes externes...) - Ateliers (par ex fresques de la biodiversité, alimentation ...) - GT mobilités douces - Financement abris vélo - Contrat emploi étudiant maintenance des vélos - GT Guide de l'organisation de l'événementiel - Formations, notamment des acheteurs - Prestation pour co-construire le plan "biodiversité" de gestion différencié des espaces verts 	<ul style="list-style-type: none"> - COMP (Axe TEDS, Actions 1, 3) - France 2030 - Programme CUBE.S - OEPV - Alveole - CVEC CROUS - CVEC uFC - Contribution TES sur les trajets aériens
5	<ul style="list-style-type: none"> - 1 chargé de projet GPEC - 1 informaticien GPEC - Intervention de formateurs externes - Construction lieu de vie étudiante (financé par PMA) - Formations aux compétences DD&RS - Moyens financiers pour le maintien et accompagnement des personnes en situation de handicap - Rénovation SSE 	<ul style="list-style-type: none"> - COMP (Axe Gestion et pilotage, Action 1, Axe TEDS, Action 2) - COMP, Axe Bien-être et réussite étudiante - CVEC pour le projet SSE - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Total²⁸	<p>Besoins humains</p> <p>DGSA DD&RS</p> <p>5 chargés de mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chargé de mission "animation du réseau de référents écoresponsabilité" - 1 chargé de mission "module de socle commun" - 1 chargé de mission "médiation scientifique" - 1 chargé de mission "R&I responsable" - 1 chargé de mission "intégrité scientifique et science ouverte" <p>→ 17,5 k€/an sur 3 ans</p> <p>11 ETP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chargé de projet évaluation-labellisation DD&RS (interne) - 1 ingénieur BGES (CDD, 34k€/an, 3 ans) - 1 ingénieur pédagogique / enseignant pour développer l'écolabel et intervenir dans le module de socle commun (CDD, 40k€/an, 3 ans) - 2 ATER pour intervenir dans le module de socle commun (60 k€/an, 2 ans) - 1 chargé de projet GPEC (CDD, 45 k€/an, 3 ans) - 1 informaticien GPEC (CDD, 65 k€/an, 3 ans) - 1 chargé de projet Intracting (CDD, 50 k€/an, 3 ans) <p>→ 822 k€ pour 3 ans</p> <p>5 CEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 CEE pour tutorat sur le module de socle commun - 1 pour la maintenance des vélos des personnels <p>→ 3,5 k€/an sur 3 ans</p> <p>1 alternant "tri et réduction des déchets"</p> <p>→ 10k€, 1 an</p>	<ul style="list-style-type: none"> - COMP, Axe TEDS : 500k€ - COMP, Axe Gestion et pilotage : 480 k€ - COMP, Axe Bien-être et réussite étudiante : 350 k€ - CVEC pour le projet SSE : 195 k€ - Contribution TES sur les trajets aériens : 20 k€/an (estimation prévisionnelle) - Projet DÉESSE : 70 k€ (obtenu) - Rémunération des prestations de formation TES par les partenaires (CROUS, GBM, ...) : 10 k€/an (estimation prévisionnelle) - OEPV : 32 k€ (estimation prévisionnelle) - Alvéole : 12 k€ (estimation prévisionnelle) - Projet CVEC pour les abris vélo : 40 k€ (estimation prévisionnelle)
	<p>Besoins financiers hors personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stage de M2 : 3,2 k€ - Formations : 20 k€/an - Rétribution des référents écoresponsabilité : 20 k€/an, 3 ans - Enveloppe supplémentaire DD&RS aux AAP internes : 10 k€ - Construction Lieu de vie étudiante NFC (financé par PMA) - Rénovation du SSE : 545 k€ (sans compter la part en fonds propres) - Prestation pour co-construire le plan "biodiversité" de gestion différencié des espaces verts : 50 k€ - Abris vélo sécurisés : 120 k€ 	
	<p>environ 1600 k€ pour 3 ans</p>	<p>environ 1600 k€ pour 3 ans</p>

²⁸ Le total n'est pas la somme des éléments de la colonne, car certains éléments sont présentés dans plusieurs axes.

Annexes

Documents cadres

Niveau international

- Objectifs de développement durable de l'ONU : <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>



©The Global Goals For Sustainable Development

Niveau national

- Stratégie nationale bas carbone :

Circulaire Service Public Écoresponsable (SPE) :

- . la circulaire
- . le guide d'accompagnement SPE
- . le kit de communication SPE
- . le kit d'atelier de planification
- . le concours CUBE État
- . Le challenge "Transformation Écologique de l'État" avec l'appli Energic pour tous les agents
- . La plateforme Osmose SPE

- Plan Climat-Biodiversité du Mesr
- Lettre de cadrage du SD DD&RSE
- Lettre de cadrage du module de socle commun TEDS

Niveau régional

- Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)
- SCOT

Niveau établissement

- Projet d'établissement IRRIS
- Charte et Feuille de route "écoresponsabilité"
- COMP

Les autres schémas directeurs ou équivalents :

- . SDVE
- . SDN
- . SPSI
- . SDH : En cours de finalisation au moment de la rédaction du SD DD&RSE

Chartes :

- . Charte écoresponsabilité
- . Charte Respect des valeurs et de la laïcité
- . Charte Hygiène, sécurité, environnement et santé
- . Charte du bon usage de la messagerie électronique
- . Charte science ouverte
- . Charte intégrité scientifique.